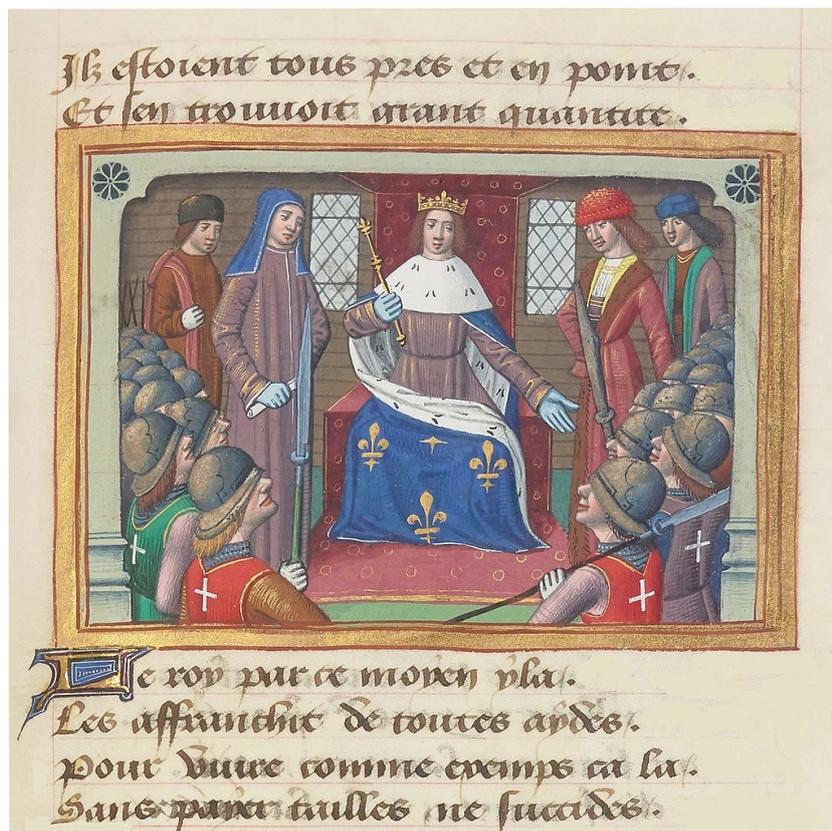


28 avril 1448 : l'Ordonnance de Montil-lès-Tours instiue le corps des Francs-Archers. De l'ost féodal à l'armée nationale.

Jean-Christian POUTIERS - 2021



Création des Francs-Archers par Charles VII , Vigiles de Charles VII, Bnf ms.fr.5054

Analyse : Les pandémies occasionnent de profonds bouleversements. La Peste Noire de la seconde moitié du 14^{ème} siècle, alliée à d'autres mortalités dont la Croisade de Nikopol de 1396, affecte gravement la classe chevaleresque. D'où, en pleine Guerre de Cent Ans, une crise dans la chaîne de commandement, le recrutement de l'armée et son financement. Au nombre des réformes mises en place par Charles VII, le corps des Francs-Archers permet de limiter l'embauche de mercenaires et dote l'armée royale de sa première infanterie permanente. Les Francs-Archers, notamment ceux de Normandie, jouent un rôle important dans les combats qui mettent fin à la Guerre de Cent Ans (campagnes de Normandie en 1449-1450 et de Guyenne en 1451-1453) et lors de la Guerre du Bien Public (siège de Granville en 1465-1466). Les Francs-Archers, modernisés, sont recréés en Légions et cohortes par François I^{er}. Après dissolutions et réformes, ils disparaissent au cours des Guerres de Religion. Cependant, quelques unités de Francs-Archers de Normandie subsistent et sont à l'origine du Régiment de Normandie, le cinquième en ancienneté et préséance de l'armée française. En dépit de leur histoire militaire chaotique, les Francs-Archers préfigurent une armée populaire nationale.

VARIOLE ET PESTE : D'UNE PANDEMIE A L'AUTRE JUSQU'AU COEUR DU MOYEN ÂGE

Ces temps de pandémie que nous traversons actuellement nous offrent l'opportunité d'évoquer les pandémies qui précèdent celle que nous connaissons. Celle que nous vivons aujourd'hui pourrait être aussi meurtrière que les pestilences et pestes des siècles passés si la médecine n'avait pas fait de tels progrès en l'espace de deux ou trois générations. Les conséquences de toutes les pandémies sont considérables et, à chaque fois, la société, la religion, l'économie, l'évolution des mentalités sont profondément affectées, et même si des signes précurseurs de ces changements étaient déjà perceptibles, le choc pandémique joue un rôle de catalyseur et d'accélérateur, souvent décalé de deux, voire trois générations. Ce qui, à l'échelle d'un changement de société, est extrêmement rapide.



Peste dans une cité antique – Michiel Sweerts 1652

Peste d'Athènes et peste Antonine :

La peste d'Athènes est une épidémie qui sévit dans la Grèce antique entre 430 et 426 av.J.C., causant des milliers de morts dont celle de Périclès, et mettant ainsi fin à cet âge d'or qu'on appelle le siècle de Périclès. Elle a été décrite par l'historien grec Thucydide dans le Livre II de son Histoire du Péloponnèse, mais son agent infectieux n'a toujours pas été identifié à ce jour.

La première pandémie bien documentée qui touche l'Europe occidentale est la Peste Antonine qui ravage le Bassin Méditerranéen et s'étend dans les provinces de l'Empire Romain au cours de la seconde moitié du 2^{ème} siècle après Jésus-Christ (c.160-c.190). et qui a sans doute emporté l'Empereur Marc-Aurèle.

Ce n'est pas à proprement parler une peste, mais ce qu'il est convenu d'appeler une pestilence. En l'occurrence, il s'agit d'une variole hémorragique à anthème vésiculopustuleux, et peut-être une très importante épidémie plutôt qu'une pandémie.

Quoi qu'il en soit, la pathocénose et son impact sur le monde romain sont encore un sujet de recherches que les séries statistiques de l'archéologie ne cessent de renouveler.

Les chiffres les plus souvent admis sont un excédent de mortalité de 7 à 10 millions d'individus dans un Empire qui comptait 60 à 65 millions d'habitants au début de cette forte perturbation démographique.

La Peste Antonine, venue d'Orient dans les bagages des Légions romaines, disparaît sous le règne de l'Empereur Postume aussi soudainement qu'elle était apparue. Si les troubles socio-économiques sont rapidement contrés par l'active politique des Flaviens, les mentalités évoluent vers une religiosité qui relègue au second plan la piété et le rituel romains. Inversement proportionnel au déclin des cultes traditionnels, on remarque l'essor considérable des cultes à mystères, le plus souvent initiatiques et rédempteurs, dont le Christianisme.

Peste de Justinien :

La seconde pandémie qui est aussi la première provoquée par *Yersinia pestis* (Yersin 1894), le bacille pathogène de la peste, est connue sous le nom de Peste Justinienne en référence à l'empereur Justinien et sévit du milieu du 6^{ème} siècle au milieu du 8^{ème} siècle. Une armée byzantine est infectée à la fin d'une campagne en Orient -ou la peste est déjà active et ravage l'empire perse des Sassanides - et la ramène en Occident.



Peste d'Asdod (Peste de Justinien) – Nicolas Poussin 1631

Cette pandémie a ravagé l'Asie, l'Afrique (un foyer a été mis en évidence en Angola) et l'Europe, mais a épargné les régions nordiques, les steppes désertiques et les déserts ... ainsi qu'une bonne partie de la Gaule centrale et septentrionale. Dans les zones infectées d'Europe, la mortalité due à cette peste varie de 30 à 40 % de la population, avec des pics pouvant dépasser 70 % dans certaines villes. La propagation de la pandémie en Europe suit les routes commerciales le long des côtes méditerranéennes et remonte les fleuves. Passant en Atlantique, la peste suit les côtes lusitaniennes, l'Aquitaine est touchée, puis la Péninsule Armoricaïne et de là l'Irlande.

De Constantinople, l'infection suit la route commerciale qui remonte le Danube, passe les Alpes vers le Bassin du Pô (route de l'invasion lombarde), et, par le Main, descend le Rhin pour franchir la Mer du Nord. La florissante Bretagne des Britto-romains s'effondre et bien des centres urbains sont dépeuplés ou même totalement abandonnés, comme l'importante cité de *Calleva Atrebatum*, capitale des Atrebates de Bretagne. Cette ville, dont la grande basilique mesurait plus de 80 m de longueur et dont l'amphithéâtre pouvait accueillir plus de 10.000 spectateurs, est subitement vidée de ses habitants. Durement frappée par la peste, l'active et peuplée *Calleva Atrebatum* est subitement vidée de ses habitants. Dès lors, la Bretagne insulaire, dépeuplée et dans l'incapacité de restaurer son tissu social, économique et militaire est colonisée par les Anglo-saxons.

En Armorique occidentale, la dépopulation facilite l'immigration scot. Le latin disparaît au profit de la langue des nouveaux venus, le breton ancien. Le Christianisme insulaire des Briac, Malo et Tugdual y supplante le Christianisme romain des Martin, Georges et Maurice. Tout près de nous, sur la route du grand commerce entre *Rotomagus* (Rouen) et *Condate* (Rennes), la ville d'*Aregenua* (Vieux en Calvados), capitale de la cité des Viducasses, après un déclin à la fin du 3^{ème} siècle suivi d'un regain économique et démographique au Bas Empire, est abandonnée définitivement et un nouveau village (hameau Saint-Martin) est construit à quelque distance, mais on évite de s'installer sur le site infecté. Un peu plus loin, les Francs, peu touchés par la pandémie, affirment leur souveraineté, mais la peste est sporadiquement présente tout au long de la période mérovingienne.

En Méditerranée, et notamment sur les côtes ibériques et africaines, les armées byzantines arrêtent brusquement leur reconquête des anciennes provinces romaines. L'Empire Byzantin, affaibli tant dans ses structures que dans sa spiritualité, ne peut guère contenir la progression de l'Islam qui naît à cette époque et prend son essor dans la Péninsule Arabique, zone peu touchée par la peste.

L'Europe du Nord, épargnée par la pandémie, met en place de nouvelles routes commerciales qui ne tiennent plus compte d'une Méditerranée dépeuplée et à l'économie exsangue. Ce déplacement de l'activité économique européenne caractérise désormais tout le Moyen Âge carolingien et féodal. Plus au nord, l'explosion démographique des peuples scandinaves va leur permettre de déferler sur nos côtes dès les premiers signes de faiblesse de la *Pax Carolina*.

La pandémie s'est répandue dans toute l'Europe en moins de 10 ans, puis resurgit par vagues assez régulières pendant deux siècles avant de s'éteindre brusquement. Cet aspect cyclique de la pandémie est encore inexpliqué, de même que sa soudaine disparition. Les progrès de la paléomicrobiologie, en étudiant cette bactérie prélevée dans les dents de squelettes contemporains découverts à Asheim (Bavière), ont permis d'effectuer en 2012 une étude phylogénétique prouvant qu'il s'agit bien de *Yersinia pestis* provenant d'une souche mongole. Pour certains chercheurs, cette pandémie serait en relation avec le refroidissement climatique de cette période, affaiblissant les défenses immunitaires d'une population fragilisée.

La Peste a disparu et, au cours des siècles, on finit par l'oublier ...

LES "GRANDES MORTALITES" DU 14^{ème} SIECLE ET LA DISLOCATION DE LA SOCIETE OCCIDENTALE

Pendant six siècles, la peste est absente de l'Europe. Puis elle réapparaît au milieu du 14^{ème} siècle tout aussi soudainement et sans qu'on puisse déterminer avec certitude son bassin d'origine, très vraisemblablement quelque part en Chine. De là, la peste suit la route de la soie, en contournant le massif himalayen par le nord (via l'Asie Centrale) et par le sud (via la péninsule indienne) mais la chronologie précise de son cheminement jusqu'à la Mer Noire, est encore imprécise. Il s'agit toujours de la même bactérie, *Yersinia pestis*, avec, ici encore, une souche phylogénétique mongole.

Cette Grande Peste, que l'on qualifiera plus tard de Peste Noire, se propage très rapidement depuis la ville portuaire génoise de Caffa (Theodosia), en Crimée. Caffa est assiégée depuis 1346 par une armée mongole de la Horde d'Or conduite par Dženibeg. En 1347, de façon soudaine, la peste surgit dans le camp mongol, et la contagion gagne les assiégés, notamment lorsque Dženibeg fait catapulter des cadavres de pestiférés par dessus les murs de la ville. Très vite, faute de combattants, le siège est levé par les Mongols et les Génois survivants évacuent la ville ... et leurs navires propagent la pandémie. En à peine deux ans, le Bassin Méditerranéen, l'Europe, le Proche-Orient et l'Afrique sud-saharienne sont infectés.



La peste bubonique sur une enluminure du XIV^{ème} siècle

La Peste Noire atteint l'Islande et le Groenland en 1450 et quelques mois plus tard, la grande plaine russe et la Sibérie septentrionale, dernières régions exemptes de l'Eurasie, sont à leur tour ravagées.

La propagation de la pandémie en Occident correspond à l'invasion du rat noir, ou rat des champs (*Rattus rattus*) dont de nombreux poux et puces parasites, (notamment *Xenopsylla cheopis*) sont les principaux vecteurs de transmission du bacille de la peste à l'homme pour la forme bubonique de la maladie. Mais la Peste Noire se propage aussi sous sa forme pulmonaire en transmettant *Yersinia pestis* par voie aérienne d'homme à homme.

Après plus d'un demi-millénaire depuis la disparition de la Peste Justinienne, la Peste Noire frappe de plein fouet les Occidentaux, stupéfaits par l'apparition soudaine et la propagation fulgurante de la pandémie, sa répartition générale et son taux très élevé de morbidité. De 40 % à 50 % de la population européenne disparaît en 4 ans, et la France ne retrouve le volume démographique de la Gaule romaine que sous le règne de Louis XIV. Des réapparitions de la peste, plus ou moins limitées, resurgissent jusqu'au début du 19^{ème} siècle et des foyers endémiques subsistent.

Cette violence de la pandémie, souvent vécue comme un fléau apocalyptique, a bouleversé les bases mêmes de la civilisation. La mort, triomphante, frappe largement, aussi bien l'homme de bien que le malfaisant, l'homme de Dieu comme le mécréant, enfant et vieillard, riche et pauvre, quelques que soient leurs mérites et sans différenciation sociale. C'est l'apparition dans l'art du transi décharné, et de la danse macabre qui entraîne pape, empereur, roi et seigneur dans une sarabande menée par des squelettes ou des cadavres en décomposition virevoltant dans leur linceul. Les Vierges de Gloire disparaissent, et la piété populaire se tourne vers les Vierges souffrantes, et les Vierges de Pitié, en pleurs.



Danse macabre de La Ferté-Loupière, vers 1500

L'économie s'est effondrée en très peu de temps, et le tissu social est en lambeaux. La reprise est difficile à mener et le manque d'hommes compétents est sensible. Dans le même temps, la Guerre de Cent Ans prend son essor. Très vite, le déficit démographique se fait sentir, et la levée de l'ost rencontre de nombreuses difficultés dues aux décès mais aussi au déplacement de population : les terres qui sont abandonnées brisent la continuité du lien féodo-vassalique. Il faut faire appel à des Compagnies formées de mercenaires, ce qui grève le Trésor et oblige à une plus forte pression fiscale sur des populations à la limite de la faillite. Et ce d'autant plus que l'impôt (terme désignant la recette temporaire levée pour financer la guerre) n'est levé que dans les provinces où se déroulent les opérations militaires.

Les Compagnies ne sont payées que pour le temps de guerre et lorsqu'une trêve intervient, les Compagnies sont livrées à elles-mêmes, sans solde et souvent sans commandement. Les hommes de guerre vivent sur le pays en se livrant aux pires exactions, répandant terreur et dévastation. Il devient de plus en plus évident que des réformes militaires sont nécessaires. Et il faut trouver un moyen de financer plus efficacement les dépenses de guerre.

La caste chevaleresque, après avoir elle aussi connu la Peste Noire, subit une nouvelle ponction dans ses rangs déjà clairsemés : la Croisade de Nikopol. La situation est préoccupante dans les Balkans. Les Turcs Ottomans, après avoir conquis l'Asie Mineure byzantine, prennent pied durablement en Europe, installant leur capitale à Andrinople, devenue Edirne, au nord de Constantinople. Le Tsariat bulgare de Veliko Tărnovo est conquis et le Tsariat de Vidin, sous le Tsar Ivan Stracimir, est réduit à l'état de vassal du Sultan. En 1388 Thessalonique tombe et l'année suivante le dernier royaume serbe devient vassal du Sultan après la bataille de Kossovo Polje.

Pour desserrer la pression turque sur Constantinople (en proie à un conflit dynastique) le Roi de Hongrie Sigismond 1^{er} de Luxembourg rassemble une croisade. A l'armée Hongroise se joignent les Princes d'Europe Occidentale et leurs hommes : Allemands, Danois, Polono-Lithuaniens, Bohémiens, Italiens (dont Venise), Valaques, quelques Anglais et les Chevaliers de Rhodes (actuels Chevaliers de Malte). Pour sa part, le Roi de France envoie 10.000 combattants et 3.000 Chevaliers. S'ajoutent à l'armée de la Couronne de France, les Chevaliers du Duché de Bourgogne et des Chevaliers de diverses provinces rejoignant la Croisade à titre personnel, dont un certain nombre de Chevaliers normands.

Le 25 septembre 1396, l'armée des Croisés est écrasée par l'armée ottomane du Sultan Bayazid (Bajaset) 1^{er} Yildirim sous les murs de la ville danubienne de Nikopol (Bulgarie). Après la bataille les "hommes de peu" capturés sont dispersés dans l'Empire Turc pour être vendus comme esclaves. Parmi les Princes et leurs Chevaliers, seuls les plus riches et prestigieux sont gardés comme prisonniers pour en tirer de fabuleuses rançons. Tous les autres sont exécutés. Il n'y a que vingt-quatre prisonniers gardés en vie, dont plusieurs meurent en captivité. Seulement vingt-quatre prisonniers ... Les quelques survivants, souvent blessés, qui réussissent à fuir le champ de bataille mettent des années pour rentrer dans leurs foyers en traversant l'Europe à pied. ...

"Pleurez, pleurez, fleur de chevalerie"

écrit le *vieil pelerin* Philippe de Mézières, ancien Chancelier du Royaume de Chypre, dans *Une Epistre lamentable et consolatoire [...] a Philippe le Hardi duc de Bourgogne sur la défaite de Nicopolis*.

LES REFORMES MILITAIRES DU 15^{ème} SIECLE : **DE L'OST FEODAL A L'ARMEE DE METIER**

Face à la dépopulation, un certain nombre de mesures sont prises, sans qu'il y ait de plan d'ensemble dans cette réponse au cas par cas avec des résultats qui ne sont pas toujours très concluants. Ainsi se généralisent des tendances déjà plus ou moins présentes auparavant, et la crise agit comme un accélérateur. Pour tenter de combler les vides, plus particulièrement parmi les magistrats, conseillers et gestionnaires, des prérogatives sont confiées à des hommes nouveaux, souvent roturiers, lesquels sont assimilés à la noblesse et vont peu à peu constituer une « noblesse de robe »

Avec le déficit dramatique de la caste chevaleresque, des fiefs nobles sont de plus en plus concédés à des roturiers auxquels leur statut social interdit de remplir les obligations nobiliaires, et plus particulièrement militaires, attachées à ces fiefs.

Déjà, en 1298, le Roi de France Philippe IV le Bel avait tenté de régler ce problème par le paiement d'une taxe, dite des Francs-Fiefs, que devaient acquitter les roturiers en possession d'un fief noble. En Normandie, un siècle plus tard, la Peste Noire, la Guerre de Cent Ans et la Croisade de Nikopol démultiplient le problème. En effet, les pertes humaines restreignent drastiquement le nombre de nobles tenant un ou plusieurs fiefs nobles ce qui, ajouté à la surtaxation des Francs-Fiefs, provoque une crise foncière qui aggrave encore la crise agraire. La famine menace notre province, les redevances ne rentrent plus et les services militaires et de justice sont très insuffisants. Pour remédier à cette situation de plus en plus dramatique, le Roi de France Charles VI le Fol promulgue en 1410 le premier Edit des Francs-Fiefs anoblissant nombre de roturiers tenant un fief noble ce qui permet, notamment, de reconstituer en partie la noblesse normande, avec droit de basse-justice, et la levée d'un ost redevient en principe possible ... bien que les nouveaux anoblis n'aient pas été formés au métier des armes comme l'était l'ancienne noblesse. Mais tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant, et Louis XI, par une Ordonnance Royale passée à Montil-lès-Tours en 1479, anoblit les roturiers, et leurs successeurs légitimes, qui "tiennent noblement" le fief noble qu'ils exploitent. Des familles d'ancienne noblesse profitent également de cette Ordonnance car, à cause des destructions d'archives, elles ne peuvent produire les preuves de noblesse sur quatre générations qui sont exigées pour leur maintenue comme nobles. Si la situation se stabilise à peu près en Normandie, d'autres conflits et contentieux liés aux Francs-fiefs persistent dans le Royaume.

Faute de moyens financiers et d'une structure légale appropriée, la garde et la police des villes ne sont en général plus assurées lorsque les Compagnies sont licenciées pendant les périodes de paix ou de trêve. En 1410, Charles VI le Fol encourage la formation de groupes d'archers et arbalétriers dans les principales villes du Royaume. Des concours de tir sont organisés et dotés de trophées pour stimuler la compétition et donc l'entraînement. Ainsi se forment des Compagnies municipales d'archers formées de bourgeois et, en principe, aptes à défendre leur ville.

En 1411, un corps d'archers recrutés parmi les bourgeois est institué à Paris pour la défense et le maintien de l'ordre *intra muros*. Ces "archers du guet" ne perçoivent pas de solde, mais en échange de leur service armé, ils sont francs de taille et de toutes taxes à titre personnel, reçoivent une dotation de sel, et peuvent acheter et vendre une certaine quantité de vin libre de tout droit ou taxe. Armement, équipement et vêtements sont fournis par la ville. Les archers de Paris forment deux Compagnies de 100 hommes, l'une d'archers et arbalétriers, l'autre de hallebardiers, et à la fin du 15^{ème} siècle, une nouvelle Compagnie bourgeoise de 100 arquebusiers. Versée dans la gendarmerie à la Révolution, cette Garde Municipale est l'ancêtre direct de la Garde Républicaine ... et le terme d'archer, familier à San-Antonio, désigne, à travers les siècles policiers et gendarmes.

L'exemple de Paris et de plusieurs villes relevant du Roi de France est suivi par quelques Princes, y compris en milieu rural. Une Ordonnance du Duc de Bretagne passée à Nantes le 20 mars 1425 crée un corps d'archers et d'arbalétriers levé à raison d'un homme par paroisse.

Ces prémices, plus ou moins locaux, annoncent la création d'une armée populaire totalement extérieure au ban et à l'ost, quasi-permanente, fidèle au Roi et en principe respectueuse du bien d'autrui, destinée à remplacer à peu de frais, les Grandes Compagnies de mercenaires.



Garde d'honneur de la ville de Paris : archers (en haut) et arbalétriers (en bas)

En 1439, le Roi Charles VII crée par Ordonnance une force militaire moderne dont le recrutement ne repose plus sur le seul ost féodal et dont la solde est assurée par la levée du premier impôt permanent de notre histoire. Cette force quasi-permanente est formée par les Compagnies de Gens d'arme d'Ordonnance composées de cavaliers et de gens de pied très structurés et encadrés. Non attachée à une province et entièrement à la disposition du Roi, cette force est remarquablement mobile et peut se porter rapidement vers n'importe quel théâtre d'opération. La même Ordonnance institue les mortes-payes destinées à la solde des garnisons des places fortes. Les Compagnies mercenaires doivent être bannies et seul le Roi peut en lever. Les réformes militaires de Charles VII indisposent fortement les grands féodaux, qui entendent pouvoir lever librement leur armée personnelle en recrutant directement des routiers des Grandes Compagnies, et ce alors qu'au même moment sévissent les Ecorcheurs des Grandes Compagnies. Sous la direction du Duc de Bourgogne, une révolte armée, la Praguerie, éclate en 1440 pour déposer le Roi et confier la régence du Royaume au Dauphin, le futur Louis XI, qui a rejoint le camp des opposants à son père. La réaction de Charles VII est immédiate et brutale, et plusieurs conjurés sont très rapidement exécutés. Une seconde conjuration, parfois appelée Petite Praguerie, se prépare en 1442, toujours pour s'opposer aux réformes en éliminant le Roi. Mais Charles VII, prévenu, s'invite à la première réunion des rebelles, ce qui met fin au mouvement.

Par l'Ordonnance de Montil-lès-Tours du 28 avril 1448, Charles VII réorganise l'infanterie de trait en instituant le corps des Francs-Archers destiné tant à la garde et défense des places fortes que pour se ranger en bataille. Les Francs-Archers sont directement sous l'autorité du Grand-Maître des Arbalétriers.

Plusieurs Ordonnances précisent et modifient la composition des Compagnies d'Ordonnance, toujours centrées sur la "lance garnie". Puis Louis XI promulgue l'Ordonnance Royale de 1479 qui sépare la cavalerie et l'infanterie qui jusqu'alors forment les Compagnies d'Ordonnances. Ces Compagnies ne comprennent plus que des cavaliers.

Les fantassins sont regroupés en 8 Bandes de 500 hommes. La même Ordonnance institue les Gardes Bourgeoises chargées de la garde et du guet dans les villes du Royaume. C'est à partir de cette date qu'existe la Garde Bourgeoise, puis Régiment, de Granville. Après un certain temps nécessaire à la mise en place de la nouvelle infanterie et à la formation des Gardes Bourgeoises, Louis XI supprime les Francs-Archers ... sauf en Normandie. A partir de 1485, les Francs-Archers normands sont désignés par l'assemblée des chefs de famille de leur paroisse.

En France, le 15^{ème} siècle voit s'effectuer une profonde mutation tant dans le recrutement que dans la composition de l'armée. Ces indispensables réformes sont initialisées pour pallier les déficits démographiques et économiques dus aux grandes mortalités du siècle précédant. En raison du manque de nobles, dont le rôle primordial est d'assurer le commandement, les offices s'ouvrent à des roturiers dont l'avancement est, en principe, basé sur le mérite. Les premières réformes de Charles VII, profitant de la crise qui frappe l'Angleterre, permettent de terminer triomphalement l'interminable et délétère Guerre de Cent Ans.

LA CREATION DES FRANCS-ARCHERS (1448)

Jean V MALET DE GRAVILLE, Seigneur de Gravelle et de Marcoussis, Grand-Maître des Arbalétriers de 1425 à sa mort en 1449, Conseiller du Roi Charles VII, Panetier et Fauconnier de France, est un fidèle de Charles VII dès les premiers jours. Avec DUNOIS, LA HIRE et XAINTRAILLES, il participe au renouveau français impulsé par Jeanne d'ARC. Jean MALET DE GRAVILLE accompagne le Dauphin à son couronnement comme Roi de France à Paris puis à son sacre à Reims. Conscient de la nécessité de doter l'armée royale d'une archerie capable de supplanter les archers du Roi d'Angleterre, il est le principal artisan de la création des Francs-Archers en 1448.

Les Francs-Archers sont directement placés sous l'autorité du Grand-Maître des Arbalétriers. Cet office, créé par Saint-Louis au milieu du 13^{ème} siècle, a compétence sur tous les gens de pied, y compris sur le plan judiciaire. Bien qu'il soit méprisé par la Chevalerie, le Grand-Maître des Arbalétriers est l'un des plus haut dignitaires de l'armée royale, en quatrième position de préséance après le Connétable de France (1^{er} rang), les deux Maréchaux de France (2^{ème} rang) et l'Amiral de France (3^{ème} rang).

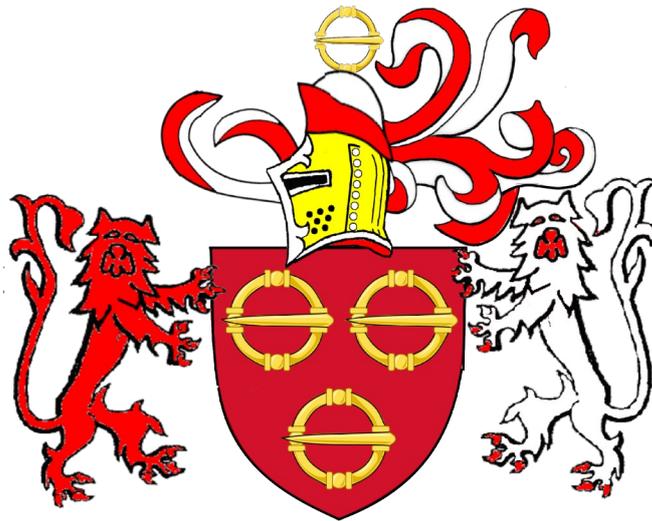
Les Grands-Maître des Arbalétriers ayant eu compétence sur les Francs-Archers :

Jean V MALET DE GRAVILLE, Seigneur de Gravelle et de Marcoussis, Grand-Maître des Arbalétriers de 1425 à sa mort en 1449 ;

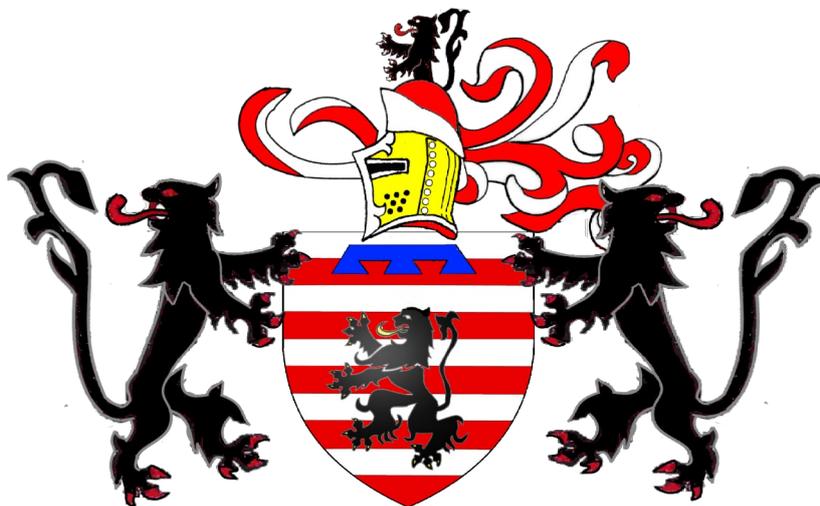
Jean d'ESTOUTEVILLE, Seigneur de Torcy, Grand-Maître des Arbalétriers de 1449 à 1461 ;

Jean IV d'AUXY, Grand-Maître des Arbalétriers de 1461 à 1465 ;

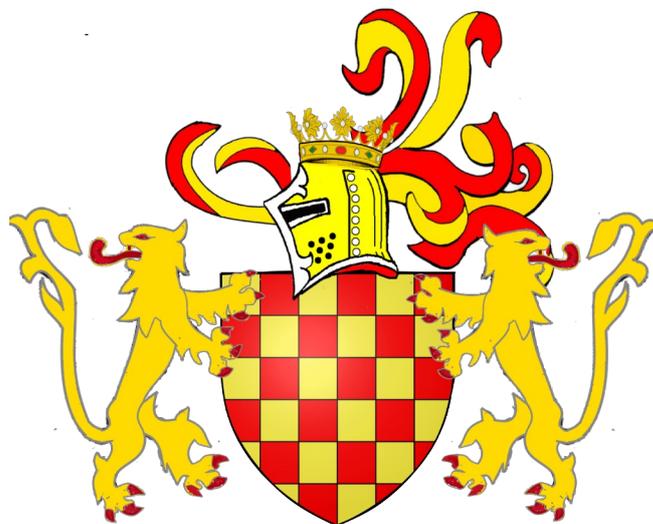
Jean d'ESTOUTEVILLE, Seigneur de Torcy, Grand-Maître des Arbalétriers pour la seconde fois de 1465 à sa mort en 1489 ;



Armes de Jean V MALET de GRAVILLE, Grand-Maître des Arbalétriers de 1425 à 1449,



Armes de Jean d'ESTOUTEVILLE, Grand-Maître de 1449 à 1461, puis de 1465 à 1489



Armes de Jean IV d'AUXY, Grand-Maître de 1461 à 1465.

D'après l'Ordonnance du 28 avril 1448 portant création des Francs-Archers, chaque paroisse du Royaume doit fournir, au choix de l'homme du Roi (Capitaine, Sergent fieffé, Lieutenant du Roi , etc), un homme jeune et fort, adroit au maniement de l'arc, et le doter de son équipement et armement aux frais des paroissiens. Le Franc-Archer a le devoir de s'exercer, en tenue de guerre, tous les dimanches et jours de fête, publiquement. Il participe également chaque année à de courtes périodes de manœuvres et exercices. En cas de guerre, il doit, sur convocation royale, rejoindre l'armée à l'endroit qui lui a été assigné.

En échange de son service, le Franc-Archer reçoit une solde de 2 sous 8 deniers tournois par jour, soit 4 livres tournois par mois. Toute sa vie durant, il est en outre franc, c'est-à-dire exempt de taxes et impôts, sauf la gabelle (taxe sur le sel) et l'aide à la guerre. L'équipement se compose de :

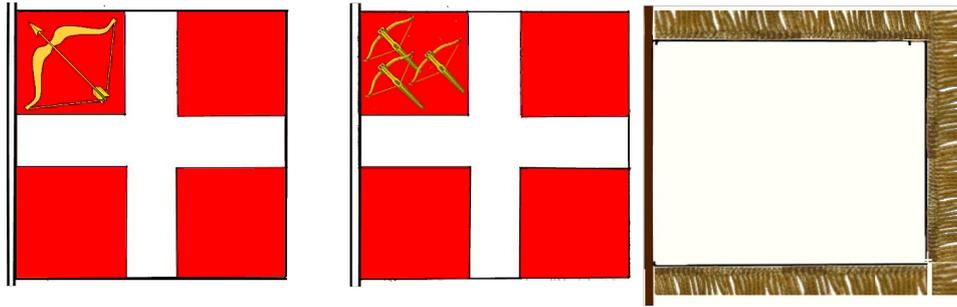
- une jaque (courte veste rembourrée et partiellement blindée de lames ou d'écailles de fer cousues sur la poitrine),
- une salade (casque à couvre-nuque et sans visière),
- une dague ou une épée courte,
- un arc avec une corde de rechange
- un carquois avec 18 flèches
- une paire de gants de cuir.



Equipement de l'archer : jaque et gants, salade, arc et carquois, épée courte et dague

Les villes et bourgs francs sont dispensés de participer au contingent des Francs-Archers, ce qui est le cas de Granville *intra muros* après mars 1466. Cependant, les bourgs et hameaux de la paroisse de Granville *ès parties hors la place* doivent fournir un archer à cheval (ce qui montre l'importance de la population installée en dehors de la Haute-Ville) désigné par le Capitaine de Granville. Pour leur part, chacune des paroisses du pays granvillais occupées par les troupes de Charles VII est tenue de fournir, équiper et armer son Franc-Archer conformément aux termes de l'Ordonnance de 1448.

Les Francs-Archers sont regroupés en quatre bandes de 2.000 hommes commandées chacune par un Capitaine, avec des Compagnies d'arbalétriers. Cette force nationale de près de 8.000 hommes, dont près d'un millier d'arbalétriers, est un atout considérable pour la reconquête du Royaume,.



Bannière des Francs-Archers de 1448 à 1479 (à l' arc d'or)
Bannière des Arbalétriers (aux 3 arbalètes d'or)
Bannière du Capitaine Général des Arbalétriers

LES FRANCS-ARCHERS ET LA RECONQUÊTE DU COTENTIN (1449-1450) :

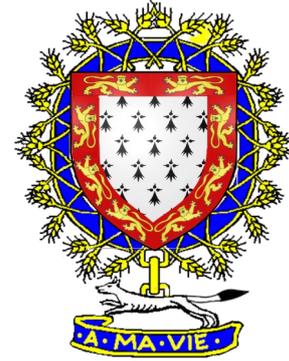
Les Francs-Archers participent activement au recouvrement du Cotentin en 1449 et 1450 sous le Connétable Arthur de RICHEMONT, avec comme bases logistiques le Mont-Saint-Michel et Granville.

Après une suspension provisoire des hostilités en 1443 pour permettre l'ouverture des négociations, des trêves générales avaient été conclues entre Français et Anglais par le Traité de Tours du 28 mai 1444 pour une durée de quatre ans . La plupart des Compagnies de mercenaires sont donc licenciées, dans un camp comme dans l'autre, et ces "routiers", sans solde, écument les campagnes en attendant que les hostilités reprennent.

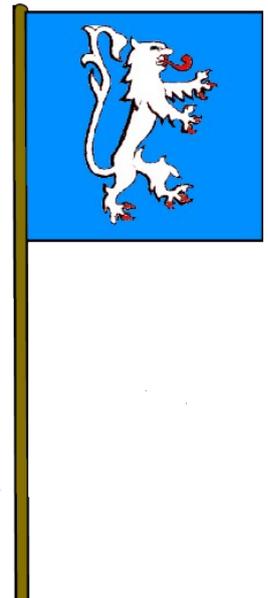
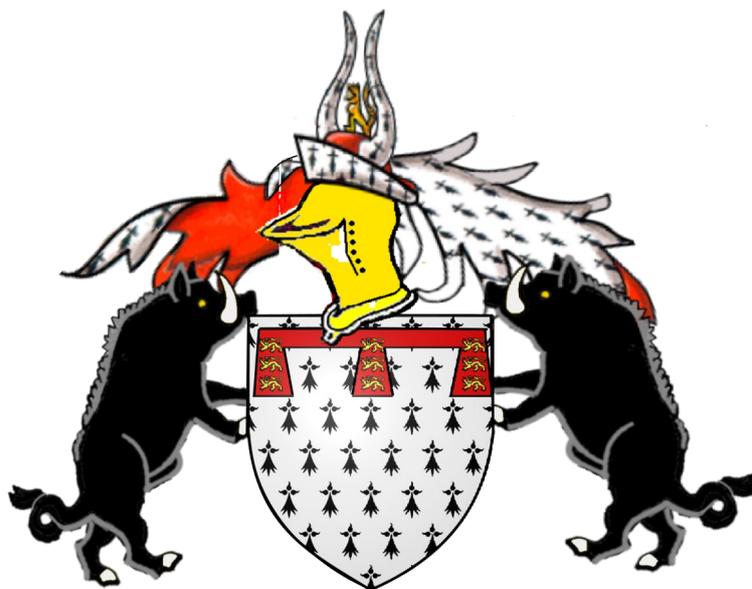
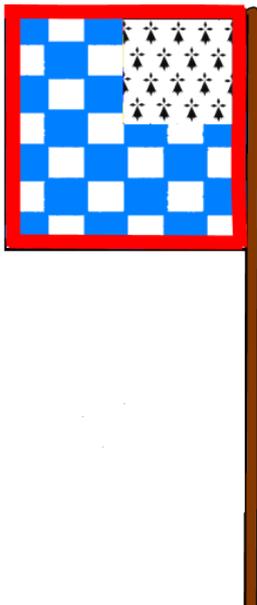
La campagne de reconquête du Cotentin débute avec la crise anglo-bretonne et l'arrivée de l'armée de Charles VII dans ce conflit qui aurait dû rester secondaire mais qui devient capital. Dans cette reprise des hostilités, les Francs-Archers font une belle démonstration de courage et de volonté. Créés à peine un an auparavant, ils font preuve de pugnacité et leur participation, alors qu'ils n'ont pas vraiment eu le temps de s'entraîner en groupe, a pesé d'un poids décisif dans les derniers combats de la Guerre de Cent Ans.

D'après le droit féodal, le Duc de Bretagne est tout à la fois vassal du Roi de France et vassal du Roi d'Angleterre. C'est pourquoi, au sortir d'une difficile crise dynastique, le Duc François I^{er} reste neutre dans le conflit franco-anglais. Mais cette neutralité est plutôt favorable à Charles VII. En effet, plusieurs seigneurs bretons, et non des moindres, servent dans l'armée du Roi de France :

Arthur de RICHEMONT, dit "le Connétable de RICHEMONT" (1393 - †1458), deuxième fils du Duc de Bretagne Jean IV (†1398) et de Jeanne de Navarre (qui se remarie avec le Roi Henry IV d'Angleterre), Comte de Richemont, Dreux, Etampes, Montfort et Ivry, Baron de Parthenay, est Connétable de France de 1425 à sa mort en 1458 et, entre autres, reprend Paris aux Anglais en 1436. Devenu Duc de Bretagne sous le nom d'Artus III (1457-†1458), il conserve son titre de Connétable.

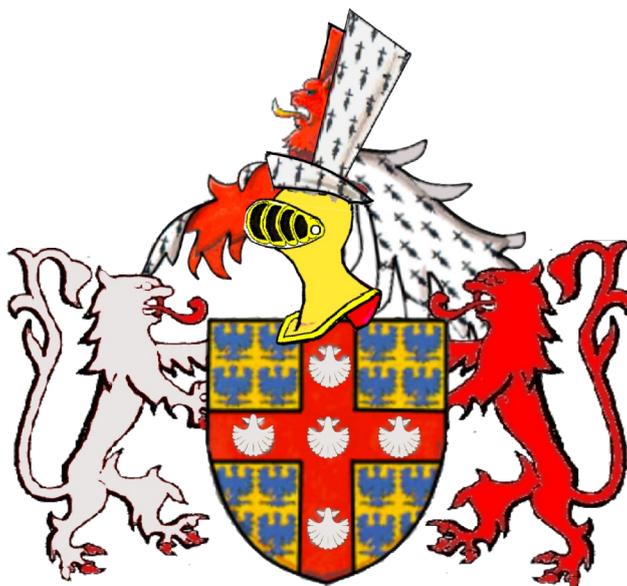


**Arthur de Richemont - Bnf ms.fr.4985.
Petites armes avec le collier de l'ordre de l'hermine**



Arthur de RICHEMONT, grandes armes avec les bannières de RICHEMONT et MONFORT

André de LAVAL-LOHEAC (1401 †1486), Chevalier (1423), Baron de Retz (1451) du chef de sa femme, Seigneur de Lohéac, Gargolay et Lanvaux, est Maréchal de France de 1433 à sa mort en 1486. Conseiller et Chambellan du Roi Charles VII, Amiral de France (1439-1445 et 1465-†1486), Capitaine de Regnéville (1450), Chevalier de Saint-Michel (1469), il épouse en 1451 sa cousine Marie de Laval, dame de Retz et veuve de l'Amiral de France et Capitaine de Granville Prigent de Coëtivy (†1450). Notamment de 1435 à 1437, il mène plusieurs opérations pour recouvrer Granville à partir des ports bretons.



**Armes d' André de LAVAL-LOEHAC (1401 †1486)
Chevalier, Seigneur de Lohéac, Launaulx, Garguelay,
Conseiller et Chambellan du Roi, Maréchal de France ,1450-1474.**

Les Bretons favorables à l'Angleterre sont menés par Gilles de BRETAGNE, le plus jeune frère du Duc. Gilles de BRETAGNE commet l'erreur de comploter contre le Duc qui le fait emprisonner. Pendant trois ans, des négociations sont menées par les hommes du Roi d'Angleterre pour obtenir l'élargissement du prisonnier. La voie diplomatique échouant, les Anglais décident de s'emparer d'une place forte bretonne et de l'échanger contre Gilles de BRETAGNE.

En mars 1449, le Capitaine de Verneuil, François de SURIENNE dit "l'Aragonais", rassemble à Condé-sur-Noireau une Compagnie d'Ecorcheurs et autres Routiers forte de 600 hommes de guerre, et les conduit en Bretagne. Le 24 mars 1449, les routiers de l'Aragonais prennent par surprise le château de Fougères et mettent la ville à sac, pillant, massacrant et violant.



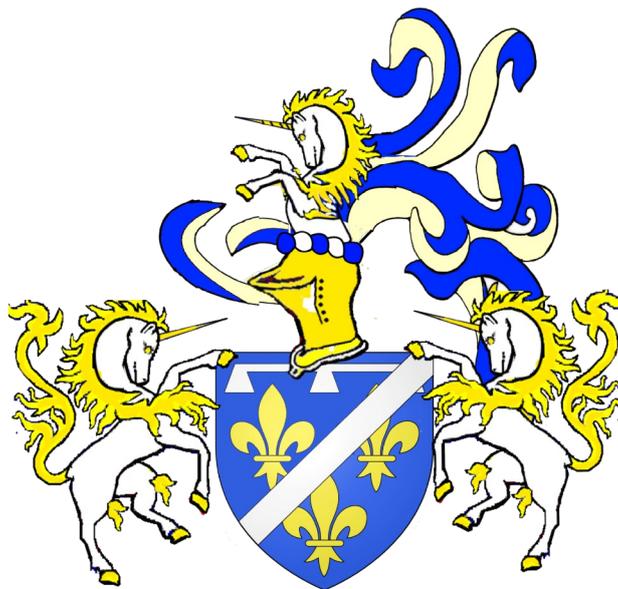
Charles VII et François Ier de Bretagne, Livre des Vigiles de Charles VII, Bnf ms.fr.5054

C'est le moment que le Roi de France Charles VII choisit pour se rapprocher du Duc François I^{er} de Bretagne et commencer une offensive en Normandie.

En effet, Charles VII est intervenu pour régler le conflit dans le règlement de la succession de Lorraine qui divisait ses partisans, et avait conclu une paix avec Charles le Téméraire en lui cédant, outre une forte somme, les villes du nord entre Picardie et Lorraine, comme Amiens et Arras. En se constituant ce vaste glacis burgondo-lorrain qui l'isole des possessions anglaises de Calais, le souverain français avait les mains libres pour affronter les Anglais sur un autre front.

Une armée française, comprenant notamment les Francs-Archers d'Île-de-France et de Picardie, se rassemble sous les ordres de Jean le Bâtard d'ORLÉANS, que l'on surnommera plus tard "DUNOIS". Le Bâtard d'ORLÉANS (1403-1468), est le fils adultérin du Duc Louis d'ORLÉANS et de Marie d'ENGHIEN Dame de Tany, et donc le demi-frère de Charles d'ORLÉANS, captif des Anglais depuis Azincourt en 1415, poète et grand seigneur.

Cousin germain du Roi de France Charles VII dont il est le fidèle depuis les premiers jours, Jean Bâtard d'ORLÉANS, Seigneur de Valbonnais, est l'époux en secondes noces de Marie d'HARCOURT, Dame de Parthenay et cousine du Comte d'Harcourt Jean de LORRAINE, Capitaine de Granville de 1442 à 1447 et de 1450 à 1468.



Armes de Jean de DUNOIS, Bâtard d'ORLÉANS

L'armée de Jean de DUNOIS pénètre profondément par l'est en Normandie et dans le Maine. Les troupes du Capitaine anglais Robert de FLOGGIE, dépêchées en hâte par le Duc de Somerset, sont bousculées, Le Mans tombe et, le 15 mai 1449, Verneuil est prise par DUNOIS qui marche sur Rouen. Cette offensive fixe les forces anglaises de Normandie et du Maine, et rend improbable un important secours anglais en direction de Fougères.

Pendant ce temps, en Bretagne, pour régler la crise de Fougères, des négociations sont menées par le Maréchal de Bretagne Michel de PARTHENAY auprès du Duc de Somerset.

Après trois mois de pourparlers, Gilles de BRETAGNE est libéré mais les Anglais, se sentant en position de force, refusent de restituer Fougères où François de SURIENNE s'est fortement retranché.

Devant l'intransigeance des négociateurs britanniques, le Duc François I^{er} se considère dégagé de sa vassalité vis-à-vis de la Couronne d'Angleterre. Répondant aux avances de Charles VII, le 17 juin 1449, il conclut avec lui un pacte d'alliance. Charles VII lui envoie des troupes sous le commandement du Connétable Arthur de RICHEMONT, pour participer au recouvrement de Fougères. Grâce à l'arrivée des renforts français, le siège peut être mis en place. Après deux mois d'un siège qui s'avère difficile et meurtrier, la défaite des Anglais est inéluctable, l'artillerie ayant ouvert plusieurs brèches dans les fortifications.

Cependant, la Peste Noire surgit chez les assiégeants et oblige le Duc de Bretagne à renoncer à une victoire complète : il doit négocier dans l'urgence la reddition de la place pour éviter que son armée ne soit anéantie par la maladie. Le 4 novembre 1449, alors qu'une bonne partie des assiégeants s'était déjà repliée, les routiers de l'Aragonais évacuent Fougères conformément à l'accord conclu, libres et francs, emmenant avec eux leurs armes et leur butin.

En Haute-Normandie, pendant que se déroule le siège de Fougères, l'armée de DUNOIS s'empare des places fortes anglaises. Lisieux et Pont-Audemer tombent, puis Rouen, qui est pris le 29 octobre 1449. Alors que les Français, continuant sur leur lancée, s'emparent du port de Honfleur et atteignent la mer, Charles VII fait une entrée solennelle à Rouen.

Dans le même temps, pendant les pourparlers entre le Duc de Bretagne et François de SURIENNE pour régler l'évacuation de Fougères, la présence des troupes françaises n'est plus nécessaire, et la menace de la Peste précipite leur retrait de Bretagne. En septembre 1449, l'armée du Connétable Arthur de RICHEMONT et du Maréchal André de LAVAL-LOHEAC se met en route vers la place forte française du Mont-Saint-Michel et s'empare de Mortain, de Saint-Hilaire-du-Harcouët et de Saint-Jame-de-Beuvron. Depuis le Mont-Saint-Michel, plusieurs assauts sont lancés à marée basse contre la forteresse anglaise de l'île de Tombelaine, mais échouent. Le Maréchal de LAVAL-LOHÉAC en fait reproche à Louis d'ESTOUTEVILLE, Capitaine du Mont-Saint-Michel, qui n'a fourni aux assaillants que des échelles trop courtes et en nombre insuffisant : les rivalités personnelles entre les deux hommes sont toujours vives, après avoir empoisonné les manœuvres pour le recouvrement de Granville de 1435 à 1442.

Pour bloquer les garnison anglaises de Vire, d'Avranches et de Tombelaine et les empêcher de mener des actions sur les arrières de l'armée du Connétable de RICHEMONT, Louis d'ESTOUTEVILLE reste au Mont-Saint-Michel. Sur mer, les navires français et bretons qui opèrent à partir de Granville et des ports de Bretagne, ont brisé la ligne de communication maritime anglaise qui relie Tombelaine, Chausey et Regnéville, avec Jersey et Guernesey en arrière-plan.

Les forces françaises se regroupent à Granville où elles reçoivent des renforts, et opèrent leur jonction avec les Francs-Archers du Grand-Maître des Arbalétriers. Prigent de COËTIVY, Amiral de France et Capitaine de Granville, se joint à l'armée avec la garnison de la ville. Une partie des hommes d'armes est acheminée jusqu'à Granville par la mer, avec l'artillerie, dont une grosse bombarde, et le matériel et

l'approvisionnement de l'armée. En attendant l'arrivée à Granville du contingent breton conduit par le Duc François I^{er} de Bretagne, les positions anglaises des alentours sont annihilées. Les châteaux de Chanteloup, de Briqueville, du Grippon, de La Haye-Pesnel sont repris sans difficulté.

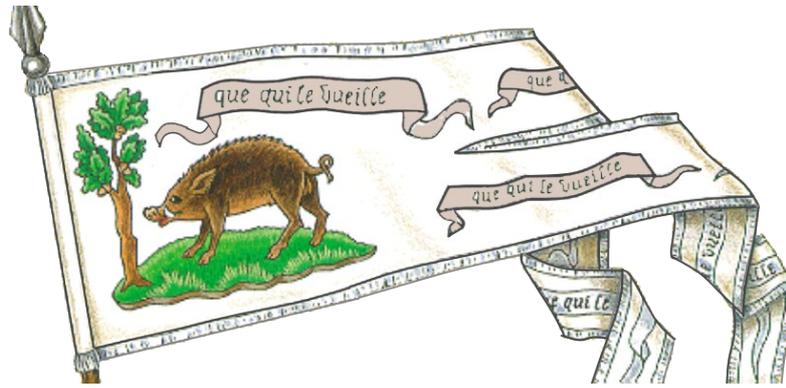
Au départ de Granville, l'armée franco-bretonne se scinde en deux colonnes pour marcher sur Coutances. L'une, sous le Connétable de RICHEMONT, passe par la côte, accompagnée par la flotte en support logistique, l'autre colonne passant plus à l'intérieur des terres pour assurer une flanc-garde et dégager les voies de communication. L'avant-garde de cette colonne est conduite par André de LAVAL-LOHEAC, suivi par la cavalerie bretonne, tandis que le Duc de Bretagne, malade, assure l'arrière-garde. Le château de Regnéville est le pivot du dispositif anglais sur le flanc ouest du Cotentin. Outre son importance pour l'administration anglaise comme siège du Grand Bailliage de Cotentin Hugues SPENCER, Regnéville commande à un port bien protégé (au lieu-dit La Mare) ainsi qu'à l'embouchure de la Sienne qui mène à Coutances. Le château est pris après un bombardement qui en détruit l'angle sud-ouest et la Porte de Mer.

Le siège est mis devant Coutances et l'artillerie donne de la voix. La grosse bombarde n'a tiré que deux fois, en tir indirect. Le second boulet tombe sur le couvent des Capucins et y fait de tels dégâts que la garnison anglaise capitule au deuxième jour du siège. Ce même jour arrive à Coutances la plus grande partie du contingent breton.

De nouveau, deux colonnes se reforment, l'une marchant vers le nord et l'autre vers l'est. Mais rapidement, le Duc François I^{er}, dont l'état de santé se dégrade, se résout à revenir en Bretagne, accompagné par la plupart de ses troupes. Le retour des Bretons en Normandie est prévu pour le début de l'année 1450, avant la fin de l'hiver.

Les forces françaises continuent leur progression, et les colonnes se fractionnent pour couvrir le plus vaste territoire possible tout en s'emparant des places fortes anglaises. Quelques Châteaux sont simplement contournés, tandis que d'autres sont assiégés, ce qui fixe leurs garnisons et les empêche de se regrouper. C'est ainsi que, en octobre 1449, le siège est mis devant le château de Gavray, point fort des positions anglaises qui ne tombe qu'à la fin de mars 1450. Portbail, Carentan, Pont-d'Ouve et Valognes sont rapidement aux mains des Français. Cependant, l'armée bretonne qui s'est massée à Dol retourne à Rennes avec son Duc, malade, et seuls 2.000 hommes d'armes bretons rejoignent le Cotentin. Durant la reconquête, de nouveaux Francs-Archers sont levés dans les paroisses recouvrées. Ces volontaires mal armés et qui devaient avoir un aspect d'irréguliers équipés de bric et de broc, se font pourtant remarquer par leur allant, voire leur férocité envers les soldats anglais. Ces hommes participent à la garde des places françaises et au siège des places anglaises.

En février 1450, la plupart des places anglaises du Cotentin sont prises par les forces du Connétable de RICHEMONT. Les dernières positions anglaises qui subsistent ne sont plus que quelques forteresses isolées et parfois assiégées. Vire, Falaise, Avranches, Bicquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Cherbourg, Bayeux et Caen restent encore occupés par les hommes du Roi Henry VI d'Angleterre.



Etendard du Connétable de Richemont

A l'est, l'armée française de DUNOIS poursuit son offensive. Le principal corps, avec Dunois, met le siège devant Caen tandis que son avant-garde se dirige vers le Cotentin en suivant l'armée anglaise qui se replie depuis Rouen et évite de s'enfermer dans Caen. Cette avant-garde française est placée sous le commandement de Jean, Comte de Clermont et futur Duc de Bourbon.

Le Capitaine anglais Thomas KYRIELL débarque à Cherbourg où il amène un renfort de 3.000 hommes d'armes. Devant la menace que représente cette nouvelle force anglaise, Arthur de RICHEMONT fait lever les sièges en cours et regroupe ses troupes autour de Saint-Lô. Là, pendant qu'arrivent ses soldats dispersés dans tout le Cotentin, il reste en alerte dans l'attente des courriers du Comte de Clermont afin de faire sa jonction avec lui. KYRIELL, après avoir repris quelques places aux Français dans le nord Cotentin, marche vers l'est pour rejoindre l'important contingent anglais qui fait retraite le long de la côte de la Manche, Le 27 mars 1450, il met le siège devant Valognes qui tombe deux semaines plus tard, le 12 avril 1450. Thomas prend Carentan et se dirige vers les troupes anglaises venant de l'est et dont ses éclaireurs lui signalent la proximité. Jean de CLERMONT, qui talonne les Anglais, s'empare de Carentan et rallie l'Amiral Prigent de COËTIVY, Capitaine de Granville, et les Francs-Archers qui étaient restés dans le Nord-Cotentin. Mais les Français, bloqués par la marée montante, ne peuvent rattraper les Anglais qui viennent de traverser la Baie des Veys.

Le Capitaine anglais Thomas KYRIELL débarque à Cherbourg où il amène un renfort de 3.000 hommes d'armes. Devant la menace que représente cette nouvelle force anglaise, Arthur de RICHEMONT fait lever les sièges en cours et regroupe ses troupes autour de Saint-Lô. Là, pendant qu'arrivent ses soldats dispersés dans tout le Cotentin, il reste en alerte dans l'attente des courriers du Comte de Clermont afin de faire sa jonction avec lui. KYRIELL, après avoir repris quelques places aux Français dans le nord Cotentin, marche vers l'est pour rejoindre l'important contingent anglais qui fait retraite le long de la côte de la Manche, Le 27 mars 1450, il met le siège devant Valognes qui tombe deux semaines plus tard, le 12 avril 1450. Thomas prend Carentan et se dirige vers les troupes anglaises venant de l'est et dont ses éclaireurs lui signalent la proximité. Jean de CLERMONT, qui talonne les Anglais, s'empare de Carentan et rallie l'Amiral Prigent de COËTIVY, Capitaine de Granville, et les Francs-Archers qui étaient restés dans le Nord-Cotentin. Mais les Français, bloqués par la marée montante, ne peuvent rattraper les Anglais qui viennent de traverser la Baie des Veys.

Le 15 avril 1450, Thomas KYRIELL se fortifie sous le village de Formigny, et attend les Français de pied ferme. Il a en effet fait sa jonction avec les 1.500 cavaliers de Richard VEERE venant de Caen. Les garnisons des principales places fortes anglaises, libérées de la pression des troupes du Connétable de RICHEMONT, sont également à Formigny avec le Capitaine de Vire Henry NORBERNY et le Capitaine de Bayeux Matthew GOGTH. Le rapport des forces s'est de nouveau inversé et, ce qu'ignore Jean de CLERMONT, les Anglais jouissent d'une forte supériorité numérique. Et ce d'autant plus que le Connétable de RICHEMONT, trompé par une mauvaise interprétation des messages de Jean de CLERMONT a pris du retard et ne se dirige pas dans la bonne direction.

La position anglaise est très classique et a déjà fait ses preuves contre la Chevalerie française. Pratiquement au pied de la petite colline de Formigny, des pieux aiguisés sont fichés dans le sol, en quinconce, sur plusieurs rangs, et sont masqués par les archers qui prennent place autour d'eux. Si la cavalerie française charge, elle se brisera contre les pieux et sera une proie facile pour les archers anglais ainsi que pour les hallebardiers et vougiers qui sont rangés derrière eux. Sur une éminence, à une extrémité de cette position linéaire, un retranchement de terre et de pieux battus protège d'un mouvement tournant. L'autre aile est tenue par la cavalerie anglaise, en partie dissimulée par un bois, et prête à charger pour prendre en écharpe l'offensive française.



Bataille de Formigny, Livre des Chroniques de Charles VII, Bnf ms.fr.1691

Jean de CLERMONT se présente devant Formigny au matin du 15 avril 1450. Prudent, il range ses troupes largement au-delà de la portée des arcs, et dépêche de nouveaux courriers au Connétable de RICHEMONT qui devrait se trouver à proximité. L'artillerie, qui ne se compose que de deux bombardes, est avancée à bonne portée, ainsi que les Francs-Archers. Ce détachement avancé est aux ordres du Comte de BRÉZÉ, appuyé par les hallebardiers de Jean de LORRAINE rangés en arrière, juste hors de portée des flèches et prêts à intervenir en cas de sortie des Anglais.

Le Comte de CLERMONT doit avoir eu quelques renseignements sur les préparatifs de ses adversaires, car son corps avancé dispose de mantelets, difficiles à transporter et donc confectionnés pratiquement sur place, et peu auparavant.

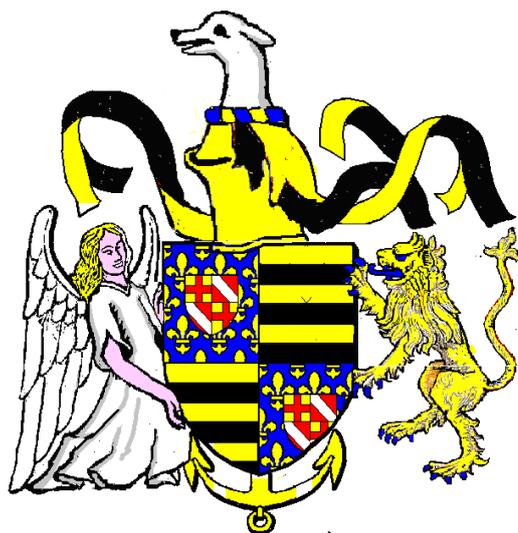
Les Francs-Archers, en plusieurs groupes face à la position anglaise, obligent les archers anglais à répliquer, ce qui disperse leur tir qui n'est pas concentré sur l'artillerie. Protégées par leurs mantelets, les deux bombardes frappent les archers anglais et, contrairement à leur habitude, les cavaliers français, en retrait, ne chargent pas. Cette cavalerie comprend plusieurs Compagnies d'Ordonnance, beaucoup plus disciplinées que la Chevalerie ... et que les Anglais affrontent pour la première fois sur un vaste champ de bataille. Jean du BUEIL, qui commande cette cavalerie, tient fermement ses hommes et les empêche de charger, déjouant ainsi le plan anglais.

Le bombardement s'avère meurtrier et, pour y mettre fin, l'infanterie anglaise, appuyée par quelques cavaliers, part à l'assaut de la ligne avancée des troupes françaises. Les Francs-Archers et les hallebardiers supportent le premier choc, mais doivent se replier en abandonnant les deux bombardes. La cavalerie anglaise et la cavalerie françaises entrent dans la mêlée et la bataille semble perdue pour les Français écrasés sous le nombre.

C'est à ce moment que surgissent les troupes d'Arthur de RICHEMONT qui renversent le sort de la bataille. Les Anglais tentent de se replier mais, sans réserve, ils ne peuvent contenir l'afflux des Français et se débandent. Certains se défendent avec acharnement, d'autres, acculés, se rendent. Mais les Francs-Archers se livrent à un massacre sans pitié jusque dans Formigny. Les chroniqueurs soulignent la haine féroce de "ces paysans" qui se vengent des exactions subies, qu'elles aient été officielles ou, beaucoup plus cruelles, commises par les Compagnies de Routiers et Ecorcheurs.

La victoire est totale, et les Anglais n'ont plus d'armée dans toute la Normandie. En général, on estime les pertes anglaises à près de 4.000 morts, (et environ 1200 prisonniers dont Kyriell) et plusieurs fosses communes ont été retrouvées sur le site de la bataille.

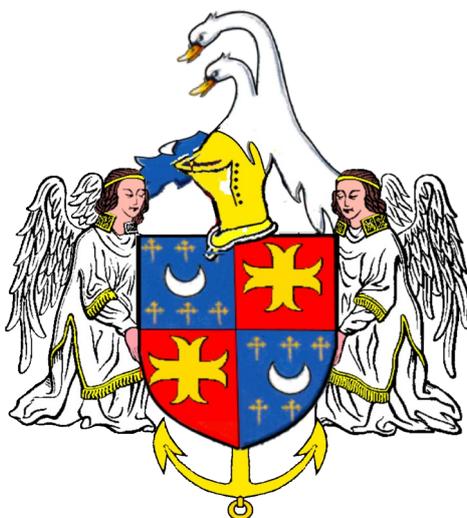
Les dernières places fortes anglaises de Normandie, vidées de la plupart de leurs combattants, tombent rapidement. Cherbourg, dernière place forte littorale et unique liaison avec l'Angleterre, est fermement défendue. Pour battre un point faible des murailles de Cherbourg, deux grosses bombardes sont affûtées sur la laisse de basse mer et, afin de mettre les pièces à l'abri de l'eau pendant la submersion de la marée haute, le tir est interrompu et les bombardes sont emballées de cuir et de graisse chaque fois que la mer remonte. Au cours de ce siège Prigent de COËTIVY, Amiral de France et Capitaine de Granville, est tué par un coup de canon à la fin du mois de juillet. Cherbourg se rend le 12 août 1450, et les derniers Anglais de Normandie évacuent la place.



Armes de Prigent de COETIVY, Amiral de France et Capitaine de Granville

Charles VII récompense dignement ses Capitaines et nomme des hommes sûrs et compétents aux postes-clés. Ainsi, le Connétable Arthur de RICHEMONT devient Gouverneur de Normandie et BRÉZÉ est Sénéchal de la province, tandis que le Bâtard d'ORLÉANS est nommé Capitaine de Falaise, et est nommé ou confirmé Comte de Mortain, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Longueville et Dunois.

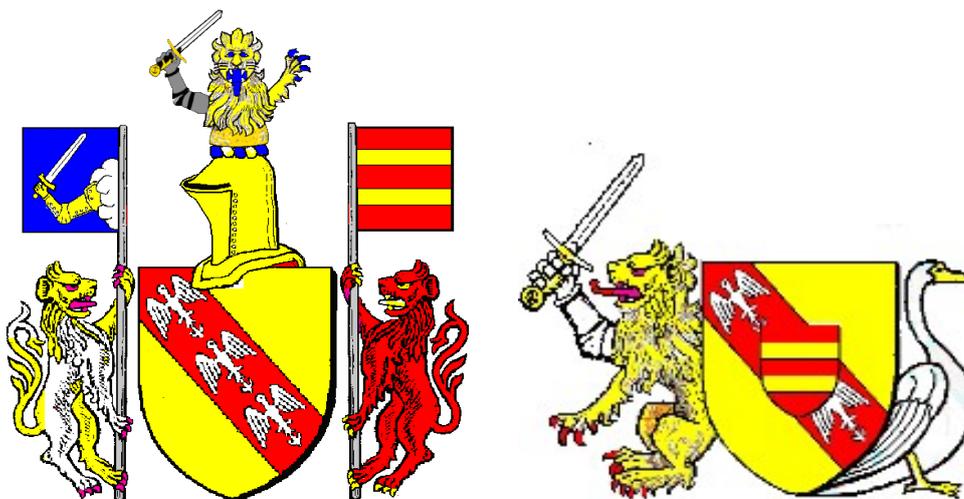
Le Maréchal de France André de LAVAL-LOHÉAC est nommé Capitaine de Regnéville et Jean du BUEIL Capitaine de Cherbourg avec une Compagnie d'Ordonnance de 80 lances. Jean V du BUEIL (1406 + 1477), avait été Vicomte de Carentan, Capitaine Général en Anjou et Maine (1428), Capitaine d'une Compagnie de 60 lances (1436) . Au cours de sa carrière, il devient par héritage, donation ou acquisition, Comte de Sancerre, Comte (1450) de Carentan, Seigneur de Bueil, Montrésor, Vaujourn, Valay, Ussé, Saint-Calais, Saint-Christophe, Chasteaux, Châteaufromont, Le Bois-de-La-Motte et Château-Lavallière. Conseiller et Chambellan du Roi Charles VII, il est l'un des hommes les plus puissants de Normandie. Veuf de Jeanne de MONTEJEAN, il épouse Martine TURPIN en 1456 et est fait Chevalier de Saint-Michel en 1469..



Armes de Jean du BUEIL, Amiral de France (1450-1461).

Les fiefs, seigneuries et châteaux de Normandie naguère confisqués par la Couronne d'Angleterre et attribués à des fidèles de Henry V et Henry VI, Anglais ou Français, sont récupérés. C'est ainsi que Thierry de ROBESART, Seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte par son père qui l'avait reçue du Roi d'Angleterre, est destitué et DUNOIS reçoit cette Seigneurie de Saint-Sauveur érigée en Comté. A Granville, Jean de FOLLIGNY retrouve sa seigneurie qui avait été attribuée à Thomas de CHISEVAL par le Roi d'Angleterre, mais la procédure de restitution définitive dure plusieurs années. L'autre Seigneur de Granville, Jean d'ARGOUGES n'est pas inquiet, bien qu'il ait été Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes au service de l'Angleterre, et qu'il ait hérité de sa Seigneurie (confisquée à son propre père) de son beau-père le Chevalier anglais de HALLSAL.

La mort de Prigent de COËTIVY au siège de Cherbourg rend vacants sa charge d'Amiral de France, attribuée à Jean du BUEIL, et son office de Capitaine de Granville, lequel office revient à Jean de LORRAINE qui l'avait déjà exercé de 1443 à 1447. Jean de ROHAN-MONTAUBAN est pourvu de la charge de Grand-Bailli de Cotentin, en siège à Coutances et non plus à Regnéville comme c'était le cas sous l'administration anglaise. La Vicomté de Coutances avait été restaurée en 1442, en siège à Granville dès sa reprise par Louis d'ESTOUTEVILLE. Jean de CARON, titulaire de cette Vicomté, quitte Granville pour rétablir son siège coutançais. Ainsi, en 1450, dès que la situation militaire se stabilise, le cadre administratif et judiciaire ordinaire est de nouveau en place dans le Cotentin et le Pays de Granville.



Jean de LORRAINE, Capitaine de Granville. grandes armes et petites armes

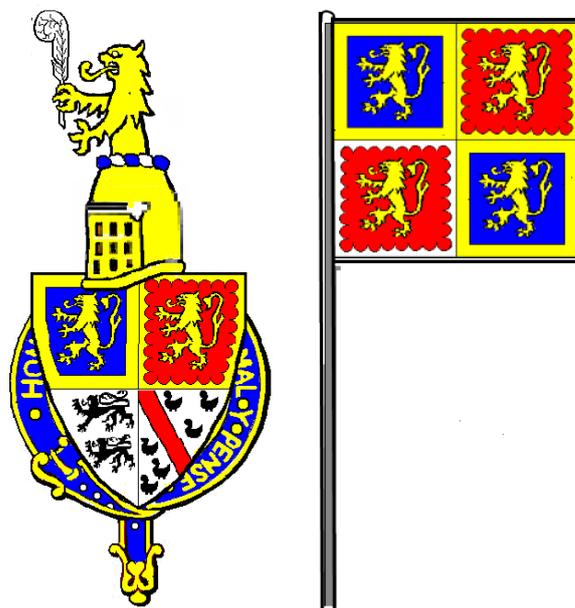
Les Francs-Archers de Jean d'ESTOUTEVILLE, malgré leur inexpérience, ont joué un rôle de premier plan durant la campagne de Normandie de 1449-1450, que ce soit dans les combats, la tenue de sièges ou la garde des places fortes. Leur action semble être décisive lors de la bataille de Formigny où sont battues les dernières forces anglaises de Normandie.

LES FRANCS-ARCHERS ET LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS (1453) :

Après l'effondrement de l'armée anglaise en Normandie, les Francs-Archers, qui portent la livrée verte et blanche de Charles VII, prennent aussi part au recouvrement de la Guyenne. Cette dernière opération militaire de la Guerre de Cent Ans trouve sa conclusion lors de la sanglante bataille de Castillon, sur les rives de la Dordogne.

Dès les premiers beaux jours de 1451, 100 soudoyers à petite paye de la garnison de Granville sont conduits à l'expédition de Guyenne par Jean de LORRAINE, redevenu Capitaine de Granville (Paris BNF, Pièces Orig. vol.526, 11889/4 & 11889/6; *ibid.*, ms. Moreau 2/52, f°128-129; CHARTIER 1858, 252; COSNEAU 1886) .Les places anglaises de Guyenne tombent rapidement entre les mains du parti français. Mais cette conquête française est mal vue par les habitants, qui ne connaissent plus le Roi de France depuis le remariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II d'Angleterre le 18 mai 1152 .

Pour contrer l'offensive française, John TALBOT est envoyé sur place avec le titre de Lieutenant Général en Guyenne pour le Roi Henry VI de France et d'Angleterre. John TALBOT, déjà âgé, a été captif des Français et a été libéré sur parole, s'engageant à ne plus porter les armes contre Charles VII. Très actif, malgré des effectifs réduits, il encourage le soulèvement des Gascons contre les Français. Peu après son débarquement, il reprend Bordeaux et remet la place en état de défense. Dans le même temps, il tente de coordonner le soulèvement des Gascons qui reprennent plusieurs places tenues par les Français. La situation devient de plus en plus difficile pour le contingent français.



John TALBOT, gravure de Thomas Cecill (British Museum) , armes et bannière.

La réaction de Charles VIII est aussi vive qu'efficace. Trois armées françaises convergent vers la Guyenne et TALBOT, qui a rassemblé ses forces à Bordeaux, décide d'attaquer séparément pour disperser les assaillants avant qu'ils n'opèrent leur jonction. Le temps presse car deux des corps français sont très proches l'un de l'autre. John TALBOT, qui bénéficie d'un avantage numérique tant que les armées

françaises ne sont pas réunies, quitte Bordeaux et marche sur les corps français qui sont au centre du mouvement convergeant. Sa victoire disloquerait le dispositif adverse et assurerait la défaite des deux autres armées françaises.

La confrontation a lieu à Castillon, sur les bords de la Dordogne le 17 juillet 1453. Les Français, qui assiègent le château de Castillon, alignent 1.500 lances garnies des Compagnies d'Ordonnance, 800 Francs-Archers et un millier de fantassins.



Bataille de Castillon , Livre des Vigiles de Charles VII, Bnf ms.fr.5054,fo229

Prévenus de l'approche de John TALBOT, ils se placent derrière le lit d'un ruisseau qui leur sert de fossé, et établissent un retranchement sommaire de terre et de pieux sur près de 800 m de longueur longeant le ruisseau. Les Francs-Archers prennent place derrière ce retranchement, renforcés par des hommes d'ast et des cavaliers démontés. Protégée par un parti d'arbalétriers et de vougiers, l'artillerie des frères BUREAU est placée sur une hauteur, latéralement, pour battre par le travers les approches de la ligne fortifiée. Placé sous les ordres de Jean de ROHAN-MONTAUBAN, Grand Bailli de Cotentin depuis 1450, un corps d'un millier de cavaliers, dont les gens d'arme de Bretagne, forme la réserve française, dissimulée derrière une colline boisée. Plus en arrière, le reste des fantassins reste en position devant les portes du château de Castillon pour s'opposer à toute tentative de sortie des Anglais assiégés.

Les forces de John TALBOT se composent de 1.000 lances, d'au moins 4.000 fantassins et de 3.000 Gascons tant cavaliers que fantassins. Pendant plusieurs heures, l'armée anglaise lance assaut sur assaut, mais la piétaille française tient ferme sur son retranchement. Le feu de l'artillerie décime les troupes anglaises et les attaques contre la batterie échouent tant par la vigueur de la défense que par le tir des Francs-Archers du retranchement. Profitant du repli des Anglais après un nouvel assaut infructueux, Francs-Archers et hommes de pied franchissent leur ligne de fortification et attaquent les Anglais qui se sont démontés pour se soustraire au feu de l'artillerie. La défaite anglaise, encore toute relative, tourne à la déroute lorsque la réserve française est engagée.

L'armée anglaise est détruite, et les rescapés sont dispersés, sauf quelques centaines de cavaliers qui parviennent à se dégager, mais sont poursuivis par la cavalerie de Jean du BUEIL.

John TALBOT, qui ne porte ni arme ni armure pour respecter son serment, est tué, vraisemblablement achevé par les Francs-archers agissant en coutilliers. Pratiquement tous ses lieutenants, y compris deux de ses fils, subissent le même sort. C'est la ténacité des Francs-Archers et la cohérence de leur défense qui a décidé du sort de la bataille en résistant au corps à corps à tous les assauts anglais. Pour la première fois, une position d'infanterie soutenue par l'artillerie, met en échec, sur un champ de bataille, une armée de type médiéval.

La Guyenne est rapidement reconquise jusqu'aux frontières de Navarre. Bordeaux est assiégé, et la ville tombe le 14 octobre 1453. Calais est désormais la dernière place forte anglaise du Royaume de France : la Guerre de Cent Ans est définitivement terminée. Sa conclusion officielle, dix ans plus tard, est une opération diplomatique.

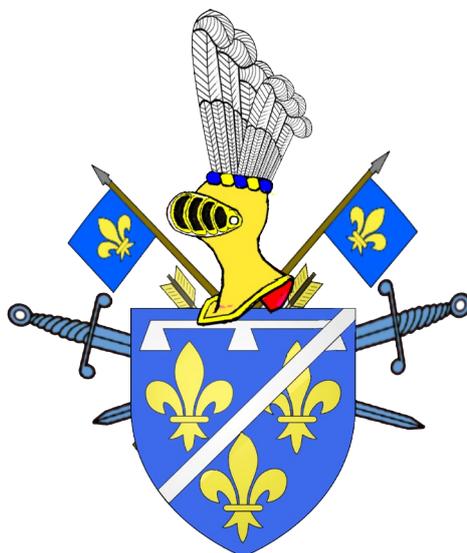
LES FRANCS-ARCHERS DU COTENTIN ASSIEGENT GRANVILLE (1465-1466) :

Après la Guerre de Cent Ans, les Francs-Archers ne retrouvent plus jamais leur allant et leur enthousiasme, malgré une réorganisation du corps en 1463, avec un effectif théorique de 16.000 hommes. Ils sont surtout utilisés par Louis XI dans un but politique pour déstabiliser les Parlements Provinciaux qui ont fait alliance avec les conjurés de la Ligue du Bien Public. Ces manipulations et revirements d'alliances ont complètement démotivé cette troupe essentiellement rurale. Plusieurs levées ont lieu pendant la Guerre du Bien Public, mais, devant la piètre conduite des Francs-Archers, les chefs de guerre préfèrent ne les utiliser que pour renforcer une troupe assiégeante. C'est ainsi que nous retrouvons les Francs-Archers du Bailliage de Cotentin dans l'armée qui assiège et prend Granville au début de l'année 1466.

La Ligue du Bien Public réunit la plupart des chefs de guerre de la fin de la Guerre de Cent Ans, anciens compagnons d'arme de Jeanne d'Arc et de Charles VII, ainsi que de grands féodaux comme le Duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Ils s'opposent à Louis XI et à ses projets de réforme du Royaume. Le pays ne s'est pas encore relevé des ruines de la Guerre de Cent Ans et la crise sociale, économique et démographique freine la remise en ordre de pratiquement toutes les provinces. Le Roi de France, dans ses projets de réforme, veut développer son pouvoir personnel au détriment de la classe nobiliaire, mais aussi de la bourgeoisie des villes. La révolte tourne rapidement à la guerre civile: la Ligue du Bien Public veut déposer Louis XI et mettre sur le trône son jeune frère Charles Duc de Berry. La bataille de Montlhéry, qui oppose le Roi aux conjurés, reste indécise, et aucune des deux armées, de force égale, ne peut s'imposer.

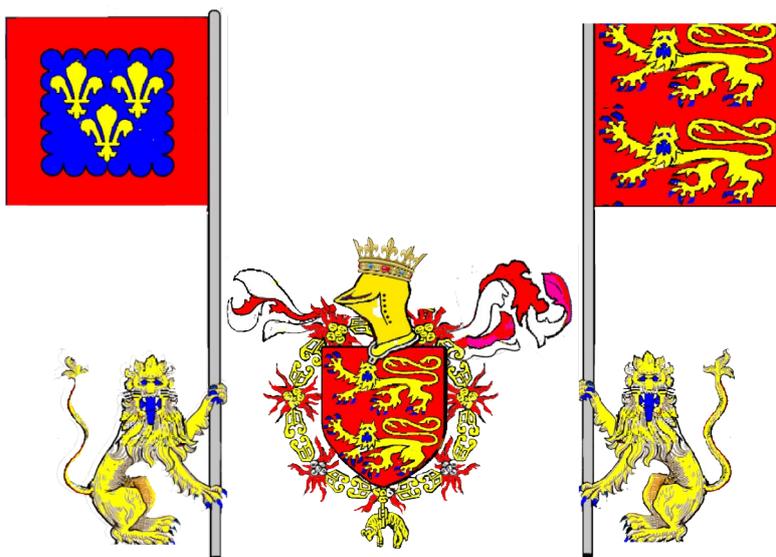
Louis XI, par ses intrigues et ses revirements d'alliance, disloque la cohésion de la Ligue dont il attaque les membres séparément. Un épisode de cette lutte est la création d'un Duché de Normandie autonome que le Roi donne à Charles de Berry qui devient ainsi le Duc Charles de Normandie.

Le Duché de Normandie, qui renaît deux siècles et demi après sa conquête en 1204-1205 par Philippe II Auguste, bénéficie de cadres prestigieux et compétents. François d'ORLÉANS-LONGUEVILLE Comte de Dunois et Longueville (en 1468), Tancarville et Montgommery, est le fils de Jean de DUNOIS (mort en 1468) et de son épouse Marie d'HARCOURT. Il se démet de ses charges de Chambellan du Roi de France et Gouverneur de Normandie pour devenir Chambellan du Duc Charles et Connétable de Normandie.



Armes de François d' ORLEANS-LONGUEVILLE

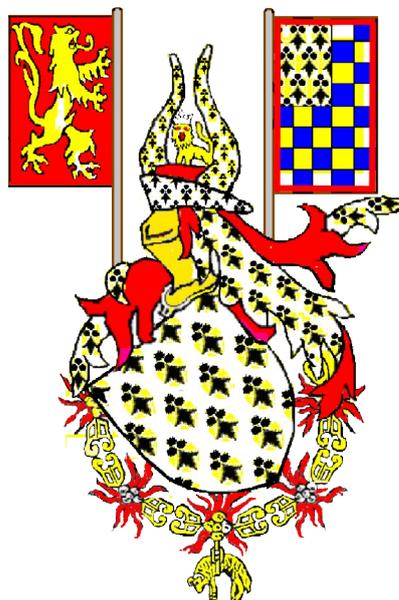
Le Capitaine de Granville Jean de LORRAINE, Comte d'Harcourt, devient Maréchal de Normandie. Odet d'AYDIE, Seigneur de Lescun et de Castillon, Lieutenant-Général du Duc Charles en Normandie, est en charge des finances du Duché et, en réglant sans attendre les arriérés de solde que l'administration royale a laissés derrière elle, il assure la fidélité des garnisons normandes au nouveau Duché. Tout semble se passer au mieux pour le Duché de Normandie qui porte désormais deux léopards au lieu des trois de l'ancien Duché. Cette nouvelle principauté est, de toute évidence, promise à un bel avenir.



A Granville, la renaissance du Duché de Normandie est accueillie avec joie et les hommes du Roi sont chassés de la ville avant même que la nouvelle administration soit mise en place. Contrairement à l'usage qui veut que le nouveau souverain renouvelle les dons et privilèges octroyés par ses prédécesseurs, Louis XI s'est dispensé de cette procédure, ce qui renforce l'hostilité envers lui.



Louis XI par Charles Boisselier

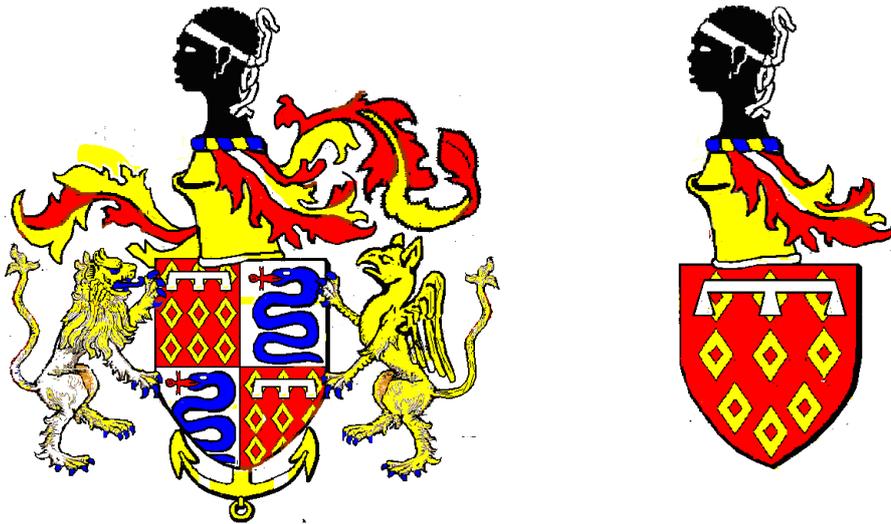


**Armes de François II Duc de Bretagne
(1459-1488)**

Mais ce Duché ne sera qu'éphémère, avant même que son armée soit réellement constituée. Momentanément débarrassé de la plupart de ses ennemis, Louis XI passe une alliance avec le Duc de Bretagne François II, jusqu'alors son adversaire, en jouant sur l'inquiétude que fait naître outre-Couesnon la renaissance d'une Normandie quasi indépendante. L'armée royale envahit la Normandie par l'est, tandis que les Bretons attaquent le Cotentin. Ces offensives sont précédées par une active propagande dressant les habitants des campagnes contre les bourgeois des villes. Les archives révèlent, à la veille de cette attaque, des mouvements de mise en place des Compagnies d'Ordonnance (REF. Université Paris-Sorbonne, 2000).

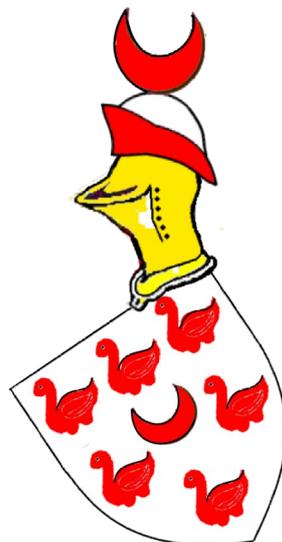
La Normandie, prise en tenaille et dépourvue d'armée, succombe rapidement. Granville, sur son Roc fortifié, reste la dernière ville du Duché de Normandie qui n'ait pas capitulé. La défense est dirigée par Jean de BAUDRE, Lieutenant à Granville de Jean de LORRAINE. Pendant l'hiver 1465-1466, la ville est assiégée. La cavalerie bretonne couvre le pays de ses chevauchées, mais est inefficace pour mener un siège, et c'est donc une levée spéciale, essentiellement rurale, qui est chargée de mettre fin à la résistance granvillaise.

Jean de ROHAN, dit ROHAN-MONTAUBAN, Comte de Montauban, Grand Bailli de Cotentin depuis 1450, Maréchal de Bretagne (1453) et Amiral de France de 1461 à sa mort en mai 1466, conduit les opérations. Il convoque le ban du Grand-Bailliage, et lève les Francs-Archers de cette circonscription. Malgré le ressentiment de ses troupes envers les citadins privilégiés, le siège traîne en longueur. Il faut sans doute y voir un certain manque d'enthousiasme, dès les premiers temps, puis un désengagement de plus en plus fort alors que le siège s'éternise et que les assiégeants souffrent des rigueurs de l'hiver. Ce n'est que lorsque tout espoir d'un sursaut normand apparaît impossible aux assiégés, que la ville est prise.



**Jean de ROHAN-MONTAUBAN,
Maréchal de Bretagne (1453), Amiral de France (1461-1466)
Grandes armes et petites armes.**

Jean de ROHAN-MONTAUBAN, qui est devenu l'un des hommes les plus puissants de Bretagne et de France, est fortement possessionné en Basse-Normandie. Mais il ne profite guère de sa victoire, car il meurt à Tours en mai 1468 ... juste avant que le Duc François II de Bretagne, de nouveau brouillé avec le Roi de France Louis XI, ne fasse alliance avec son ennemi de la veille le Duc Charles de Normandie, lequel, momentanément réconcilié avec son royal frère, devient le Duc Charles de Guyenne. Quant aux autres protagonistes, ils suivent des voies souvent divergentes, et se placent sous la protection de puissants personnages pour se soustraire à la vindicte de Louis XI. François d'ORLÉANS-LONGUEVILLE reste fidèle au Duc Charles, dont il est toujours Chambellan, et obtient de lui la charge d'Amiral de Guyenne. Jean de LORRAINE entre au service du Duc d'Anjou, le Bon Roi René, et devient Sénéchal d'Anjou tout en restant jusqu'à sa mort Capitaine *in partibus* de Granville. Jean de BAUDRE, le défenseur de Granville contre Jean de ROHAN-MONTAUBAN, est le nouveau porte-bannière du Bon Roi René pour le Duché de Lorraine auquel il prétend.

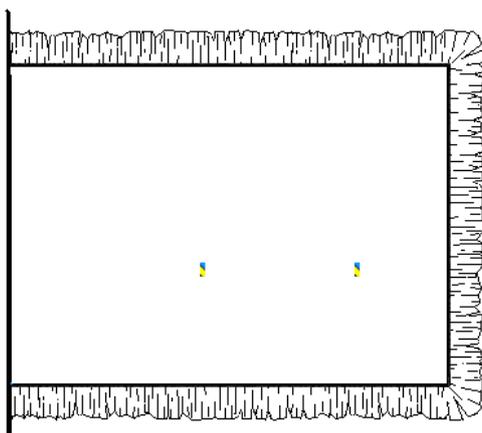


Armes de Jean de BAUDRE Lieutenant de Jean de LORRAINE à Granville

La médiocrité militaire des Francs-Archers et leur levée sur un modèle féodal, poussent Louis XI à initialiser une réforme complète des Francs-Archers. Cependant, ces gens simples ont du mal à suivre les méandres ambigus des revirements d'alliances de leur souverain. Que des combattants ne puissent plus pouvoir identifier clairement l'adversaire, et le doute qui en est la conséquence, sont de puissants moteurs de démobilisation. Les Francs-Archers ne s'en relèveront jamais.

LA DECADENCE DES FRANCS-ARCHERS 1469-1481) :

En 1469, les Francs-Archers sont réorganisé en quatre Milices (nord-ouest, sud-ouest, nord-est et sud-est) pour un effectif total de 16.000 hommes. Chaque Milice, forte de 4.000 hommes, est composée de 8 Bandes de 500 hommes. La Bande est commandée par un Capitaine, et l'un de ces Capitaines est à la tête de la Milice avec le titre de Capitaine-Général. Il est accompagné d'une bannière blanche, marque distinctive des officiers généraux de l'armée royale. Ce privilège a sans doute été octroyé pour relever le prestige des cadres de cette piétaille, continuellement méprisée et raillée par les autres officiers, lesquels sont bien souvent issus de la noblesse.



Bannière blanche du Capitaine général

Le Capitaine-Général de la Milice du nord-ouest est alors Aymard de PUYSEUX, Bailli de Mantes. Il a sous son autorité les Francs-Archers du « *Pays de Normandie en ce compris les terres de Monseigneur d'Alençon, le Maine et Mortaing, les bailliages de Mantes, Chartres, Etampes et Dourdan, les Comtés de Dreux, Dunois et Blois de çà Loire, et les autres terres qui sont par deçà la rivière de Somme et d'Oise en ce compris l'eslection de Beauvais et d'Amiens de çà Somme, la Comté d'Eu et le pays de Vimeu.* » Il y a pour cette Milice du nord-ouest quatre lieux d'assemblée (Rouen, Beauvais, Saint-Lô et Chartres).

Chaque assemblée est subdivisée en quatre quartiers fournissant chacun 250 hommes placés sous l'autorité d'un Lieutenant ayant droit de police et de justice sur les Francs-Archers de son quartier (la pendaison est la seule peine prévue pour les cas de désertion).

Chaque Milice se compose de :

- une Bande d'archers portant une salade sans visière, une épée bâtarde,, un arc, une trousse de 32 flèches, une corde de rechange, un bouclier
- une Bande d'arbalétriers portant une salade à demi-visière, une épée longue, une arbalète, une trousse de 18 carreaux, un pavois
- une Bande de piquiers portant une salade à visière, une épée large, une pique, un gantelet de fer
- une Bande de hallebardiers, de vougiers et de guisarmiers portant une salade à visière, une grande dague ou un couteau large (la "langue de bœuf"), une hallebarde, vouge ou guisarme, un gantelet de fer et souvent une pansière, des brassières et jambières de fer. Ces éléments de cuirasse ne sont pas portés par tous les Francs-Archers de la Bande car souvent trop onéreux pour bien des paroisses.



Archer, arbaletrier, piquier, et guisarmier - (dessin Caroline Florimont)

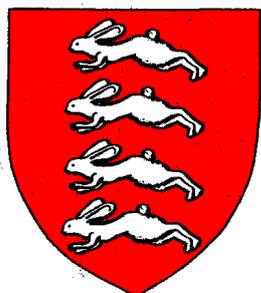
Un évident manque de cohésion et d'entraînement ne permet plus aux Francs-Archers de tenir tête aux lansquenets et autres soldats de métier. Le 7 août 1479, l'armée française sous le Maréchal de GIÉ-ROHAN, Capitaine de Granville, engage le combat avec les troupes de l'Archiduc Maximilien à Guinegatte près de Calais, et ... les Francs-Archers se débandent (au sens propre du terme), causant en grande partie la perte de la bataille.

Louis XI, par les Ordonnances Royales de 1479 institue la Milice Bourgeoise et le Guet Municipal destinés à remplacer, aux frais des bourgeois, les garnisons de Francs-Archers. Le Roi sépare infanterie et cavalerie qui composent les "lances garnies" des Compagnies d'Ordonnance. Les troupes à pied ainsi constituées forment quatre Bandes de huit Compagnies de 500 archers chacune, et destinées à être réparties dans tout le Royaume.

En 1481, le Roi Louis XI congédie les Francs-Archers et les remplace par les quatre Bandes permanentes nouvellement constituées. Ces Bandes de soudoyers sont financées par un triplement du montant de la taille : l'infanterie régulière est née.

LES FRANCS-ARCHERS EN SURVIVANCE : LA MILICE DE NORMANDIE (1481-1519)

S'il a congédié les Francs-Archers du Royaume, Louis XI a cependant conservé la Milice des Francs-Archers de Normandie avec des effectifs réduits ramenés à 2.500 hommes. En 1492, le Quartier de Granville, relevant de l'assemblée de Saint-Lô, est sous la lieutenance d'Odet d'AYDIE, Capitaine de la Bande des 500 piques de Normandie.



**Odet d'AYDIE, Chevalier, Seigneur de Lescun et de Castillon,
Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance (1445),
Lieutenant Général du Duc Charles en Normandie (1465-1468),
Amiral de Guyenne (1469)**

Les Francs-Archers de Normandie portent la livrée royale de Louis XI, blanche et rouge, et leur équipement de base se compose de :

- une salade sans visière,
- une jaque rouge à croix blanche
- un gorgerin
- une paire de brassières.

On note aussi, à la place de la jaque, un hoqueton avec gorgerin et pansière.



Équipement Francs-Archers :salade, jaque, pansière, garde-bras, gorgerin et hausse-col.

L'armement est constitué par :

- une épée bâtarde,
- une dague, un couteau large ou parfois un stilet,
- et selon le cas une arme d'hast (pique ou hallebarde) ou une arme de trait (arc ou arbalète).

Il est prévu un homme à cheval pour un contingent de 25 hommes à pied. Ces archers à cheval sont regroupés en un escadron unique de 100 cavaliers armés d'un arc et de la grande épée.

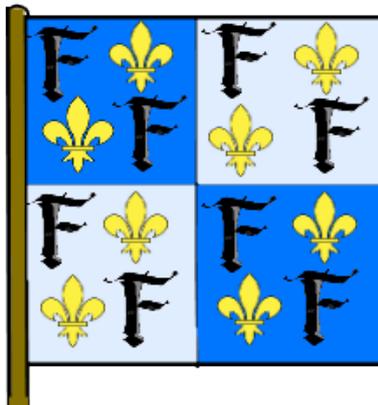
Sous le règne de Charles VIII, les Francs-Archers de Normandie abandonnent la salade pour le béret plat, à la façon des lansquenets, et portent la livrée royale rouge et jaune. Ces Francs-Archers sont essentiellement des piquiers. Seuls les officiers portent encore des pièces d'armure, surtout les garde-bras et le gorgerin. Le gorgerin ou gorgière, qui devient le hausse-col, perd son rôle de protection et est désormais considéré comme un insigne de commandement jusqu'à la III^{ème} République. En héraldique, les officiers de guerre non gentilshommes n'ont pas le droit de timbrer leur écu d'un casque, mais le remplacent par un hausse-col traversé une demi-pique ou un esptonon passé en pal derrière l'écu.

Sous Louis XII, les Francs-Archers arborent volontiers un porc-épic, devise du Roi.



Le porc-épic, emblème de Louis XII, hôtel de Bourgtheroulde à Rouen

LES LEGIONS, RESURGENCE DES FRANCS-ARCHERS **(1519-c.1562)**



Bannière à la livrée de François I^{er}

L'année 1515 voit François I^{er} accéder au trône de France. Peu après, François I^{er} est en Normandie, visite Granville et loge à La Lucerne dont l'Abbé est un familier. En signe d'heureux avènement, les villes de Normandie arborent une bannière à la livrée du nouveau Roi, un écartelé de bleu eu de blanc marqué à son chiffre. Les Francs-Archers de Normandie portent ces couleurs, et pour la première fois la croix blanche cantonnée de rouge qui couvre leur poitrine est abandonnée pour une croix blanche cantonnée de bleu. Cette croix est souvent marquée du chiffre royal (un F couronné) ou de la salamandre, devise de François I^{er}. Cette salamandre, en principe environnée de flammes, est parfois surmontée de la couronne royale. François I^{er} n'ayant pas accepté son échec à l'élection d'Empereur du Saint-Empire Romain Germanique, la couronne royale est systématiquement remplacée par une couronne fermée de type impérial.

Le drapeau bleu et blanc a survécu à François 1^{er} et est à l'origine de plusieurs drapeaux de villes portuaires, sans doute par analogie avec le drapeau bleu à croix blanche arboré depuis le 15^{ème} siècle par les navires des marchands de France. Il en est issu un "pavillon particulier de Normandie" composé d'un nombre variable de bandes horizontales bleues et blanches, en usage dans la marine marchande et de grande pêche de Normandie jusque sous le Second Empire.

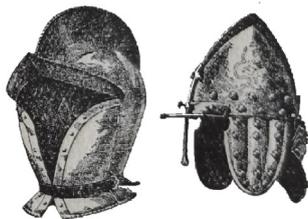
Les Francs-Archers du Royaume sont recréés en 1519 par le Roi François I^{er} dont ils portent la livrée bleue et blanche à l'instar des Francs-Archers de Normandie. Le souverain dispose ainsi d'une force importante chargée de veiller à la sûreté des provinces. La levée des Francs-Archers libère l'armée royale qui peut ainsi participer aux expéditions d'Italie.

Reprenant le modèle de la Rome antique alors à la mode, les Francs-Archers sont regroupés en Cohortes, ou Compagnies, de 100 hommes et en Légions, placées sous l'autorité du Grand-Maître des Arbalétriers, de 5 Cohortes. En 1523, l'effectif des Légions est porté à 10 Cohortes. Chaque Légion est commandée par :

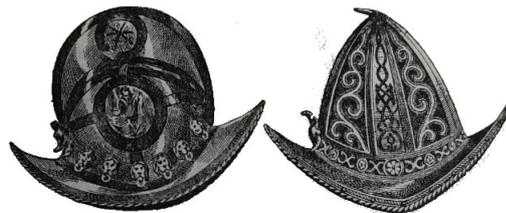
- 1 Capitaine
- 1 Lieutenant de piquiers
- 1 Lieutenant d'arquebusiers
- 2 Enseignes,
- 10 Centeniers (1 par Compagnie),
- 10 Sergents (dont 4 fourriers),
- 40 Caporaux,
- 4 tambours et 2 fifres.

Chaque Légion comprend :

- 5 Compagnies de piquiers portant bourguignotte, épée droite, pique, gantelets, brassards et corselet de fer
- 5 Compagnies d'arquebusiers portant morion, épée ou dague, arquebuse, jaque à manches de maille



Bourguignotte de 1590 et 1610



Morions de 1556 et 1610

Les anciens Francs-Archers de Normandie, dont la Milice avait subsisté après le licenciement général de 1481, sont réorganisés par les Ordonnances Royales des 24 et 28 juillet 1534 qui leur donne une composition spécifique. Ils sont regroupés en une unique Légion de Normandie composée de 6 Bandes de 1.000 hommes avec comme Capitaines de Bande les Seigneurs de BACQUEVILLE (également Capitaine-Général de la Légion de Normandie), LA SALLE, SAINT-AUBIN-L'HERMITE, SAINT-AUBIN-GOBELLET, CANTELEUX-AUX-DEUX-AMANTS, et SALANELLES.

Les mêmes Ordonnances rassemblent en cinq puis six autres Légions l'ensemble des Francs-Archers des autres provinces du Royaume.

En 1544 la Légion de Normandie compte, théoriquement, 12 enseignes de 500 hommes (100 arquebusiers, 250 piquiers, 100 hallebardiers et 50 manieurs d'épée).

En 1552 les effectifs comportent 15 enseignes de 400 hommes (150 arquebusiers et 250 piquiers). L'arc et l'arbalète ont disparu au profit de l'arquebuse et de la pique, mais le nom de Franc-Archer subsiste. Rien ne différencie plus les Francs-Archers des autres fantassins, si ce n'est leur système de levée paroissiale, leur statut fiscal et leur manque d'entraînement. Louis XI, en tentant de moderniser ces soldats ruraux en les dotant d'armes d'hast, avait pu constater leur inefficacité face à une infanterie de métier. Si l'archer et l'arbalétrier peuvent s'exercer en solitaire, le maniement des armes d'hast, et surtout la pique de 6 à 8 m de longueur, demandent une instruction spécifique et une discipline rigoureuse dans leur maniement : un carré de fantassins est considéré comme détruit dès qu'il a perdu sa cohésion. Quant à l'arquebuse, dont la poudre est chère, son maniement, qui se décompose en plusieurs mouvements, demande un apprentissage rigoureux. De plus, contrairement à l'arc et à l'arbalète que le Franc-Archer conserve par devers lui, ces armes sont gardées dans les armureries des garnisons et places fortes et ne sont disponibles que lors d'une assemblée ... ce qui réduit pratiquement à néant l'instruction et l'entraînement.



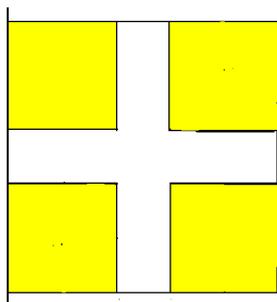
Arquebuse et arquebusier

LA FIN DES FRANCS-ARCHERS (1536-1583)

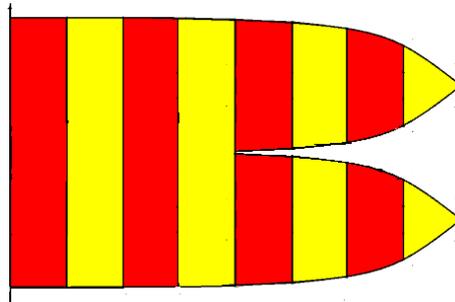
Dans le cadre des Légions, les rares fois où les Francs-Archers doivent faire mouvement vers l'ennemi, en 1536 et 1543, ils désertent massivement. En 1545, bien que trois fois plus nombreux que l'assaillant anglais, ils lui livrent sans combat la ville de Boulogne-sur-Mer plutôt que de résister à un début de siège ... alors que l'arrivée de l'armée de secours est imminente.

En 1552 les Francs-Archers sont au nombre théorique de 50.000 (50 Légions), mais ils se mutinent à Metz en 1554, et on doit les faire charger par la cavalerie des gens d'armes "d'Ordonnance". Cette sombre journée se renouvelle à Saint-Quentin en 1557 avec une nouvelle mutinerie réprimée par la cavalerie permanente.

L'année suivante, l'Ordonnance Royale du 22 mars 1558 réorganise la Légion de Normandie en sept Bandes avec, comme Capitaine-Général de cette Légion, PALOISEAU (1558-1562) puis BRIQUEVILLE D'AUBOSC (1562-1564). Les affectations de la Légion de Normandie sont essentiellement des garnisons dans les villes normandes. C'est ainsi que, à la demande du Maréchal de MATIGNON, deux Compagnies de 100 Francs-Archers sont levées pour Granville en 1562 (ratification par la Cour des Comptes en mars 1562 de l'Ordonnance Royale portant sur la garde des villes).



**Enseigne des Légions de Normandie
(1558)**

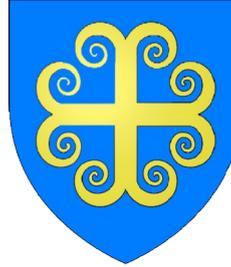


**Bannière du Capitaine Général de Briquerville
(1558)**

Ces deux Compagnies de 100 hommes (en fait 106 et 98 hommes) levées pour Granville sont placées sous le commandement de François du BREIL, dit BREIL DE BRETAGNE (1503 - † 1583). François I^{er} du BREIL, Chevalier de Saint-Michel en 1567, est Capitaine et Gouverneur de Montcontour, Granville (1552-1568) et Chausey (jusqu'en 1551), et Saint-Lô (1565). En 1549, il est l'auteur d'un fait d'armes peu connu, la conquête, à partir de Granville, de l'île de Sercq dont il devient Lieutenant pour le Roi de France. Il fortifie l'île et y établit une garnison tirée de celle de Granville, complétée par la moitié de celle de Chausey.

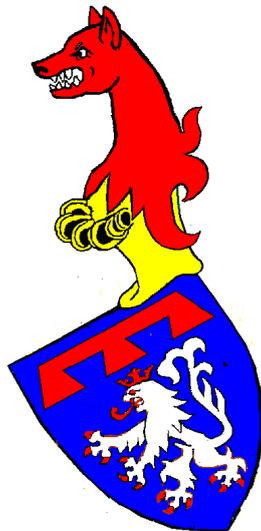
Sa Compagnie en garnison à Granville est parfois appelée Compagnie de Briquerville ou Compagnie Capitane, et a pour Lieutenant Thomas de LA LUZERNE. Cette Compagnie se compose de :

- un Porte-Enseigne
- un Porte-Bannière
- un sergent portant corselet de fer et salade
- un sergent arquebusier portant corselet de fer
- 24 arquebusiers portant corselet de fer
- 74 piquiers à salade
- 2 tambours
- 2 valets



Armes de François Ier du BREIL et de son lieutenant Thomas de la LUZERNE

La seconde Compagnie de la Légion de Normandie à Granville, dite Compagnie de La Touche, est placée sous Jean du BREIL dit LA TOUCHE, frère cadet de BREIL DE BRETAGNE et son Lieutenant à Granville. Cette Compagnie a pour Lieutenant Thomas d'OILLIAMSON, gentilhomme écossais [WILLIAMSON].



Armes de Jean du BREIL et de son lieutenant Thomas OILLIAMSON

Avec l'éparpillement des grandes unités, chaque Compagnie se voit attribuer (ou se confectionne) un drapeau aux couleurs de son unité (Légion, Bande, puis Régiment). Désormais le terme d'Enseigne est synonyme de Compagnie, et le terme de Cohorte, déjà peu usité, disparaît totalement.

Avec les troubles civils qui éclatent la même année, les Légions se dispersent : la première est la Légion de Bretagne qui disparaît lors de la bataille de Dreux en 1562. Puis, toujours en 1562, la Légion de Dauphiné se disperse et est restaurée temporairement en 1567 comme Légion de Lyonnais, puis en 1585 comme Légion de Provence. La Légion de Guyenne disparaît à son tour en 1563.

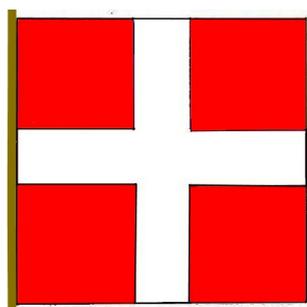
La Légion de Normandie, la Légion de Picardie et la Légion de Champagne cessent d'exister comme corps constitués en 1564, mais de nombreuses enseignes subsistent, assimilées à des Compagnies franches, et tiennent garnison, pour le Roi de France, dans diverses villes fidèles à Charles IX.

Dans le reste du Royaume, déchiré par les Guerres de Religion, les Francs-Archers ont désormais vécu. Quelques Enseignes éparses prennent parti lors des confrontations, et fusionnent avec les diverses armées en présence.

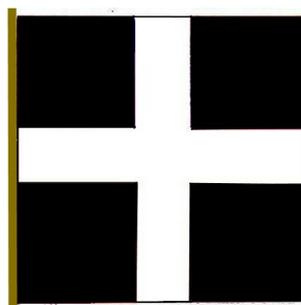
LES FRANCS-ARCHERS DE NORMANDIE ET L'INFANTERIE DANS LES GUERRES DE RELIGION : ASSIMILATION ET CONFUSION

Pendant une vingtaine d'années, les levées de Francs-Archers ne sont plus qu'une appellation théorique et le cadre paroissial n'est plus de mise, même s'il resurgit sporadiquement de façon anarchique. La levée de Francs-Archers est devenue, *de facto*, un engagement comparable à celui d'un soudoyer. La Légion est parfois citée, mais uniquement pour identifier les Enseignes qui composent un corps de troupe. Le terme de Légion peut ne désigner qu'une unité de Francs-Archers réduite à une seule Enseigne. Par contre, l'emploi du terme Bande prête à confusion car, sauf indication contraire, il peut désigner aussi bien les Francs-Archers que l'infanterie de l'armée. A Granville, les deux Enseignes de la Légion de Normandie restent à leur poste et de nouvelles recrues assurent, vaille que vaille, le renouvellement des effectifs.

En plus de ces Francs-Archers, c'est aux Bandes de Picardie (formées à Pont-de-l'Arche dès 1477) qu'appartiennent les gens de guerre de la nouvelle garnison de Granville. Cette infanterie permanente créée par Louis XI, théoriquement forte de 10.000 hallebardiers et piquiers (100 Compagnies de 100 hommes en 10 Bandes de 10 Compagnies) est levée par Philippe de CRÈVECŒUR D'ESQUÈDRES, qui est nommé en 1483 Lieutenant-Général et Gouverneur de Picardie, d'où le nom donné à ses troupes bien qu'elles soient rassemblées en Normandie. Philippe de CRÈVECŒUR est nommé Maréchal de France en 1484. Avec les Guerres d'Italie, les Bandes françaises sont divisées en Bandes de Picardie pour l'infanterie *deçà-monts* et Bandes de Piémont pour l'infanterie *outre-monts*, et ces noms resteront aux deux plus anciens régiments de l'armée française. Les Enseignes des Bandes de Picardie sont celles de toute l'armée royale, rouges à la croix blanche. Les Bandes de Piémont prennent le deuil du Pape Léon X (1475-1521) en prenant des Enseignes noires toujours chargées de la croix blanche des armées françaises.

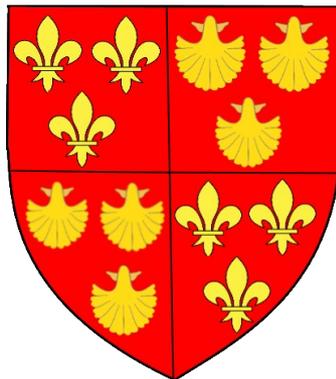


Enseignes des bandes de Picardie

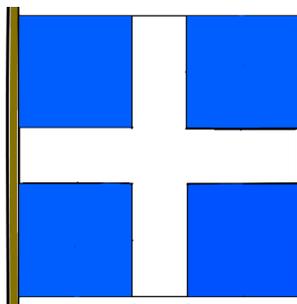


Enseigne des Bandes du Piémont

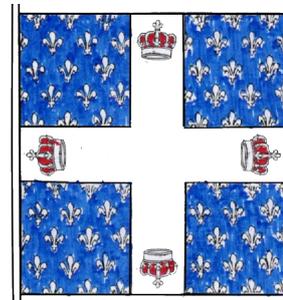
Sous le règne de François I^{er}, les Bandes de Picardie (les *Bandes Françaises deçà monts*) sont divisées en plusieurs Bandes à recrutement local, les *Nouvelles Bandes Françaises*, dont la Bande de Normandie. Le Capitaine de la Bande de Normandie, François de LORGES DE MONTGOMMERY (1485 †1562), Seigneur de Lorges, Comte de Montgomery, (1543), Chevalier de Saint-Michel Conseiller et Chambellan du Roi, devient le premier Capitaine-Général des Bandes Françaises en 1523, puis Capitaine-Général de l'arrière-ban du Royaume (1542). Un détachement des Nouvelles Bandes Françaises est en garnison à Chausey en 1558. Ces Nouvelles Bandes Françaises deviennent à la fin du 16^{ème} siècle le Régiment des Gardes-Françaises, régiment d'élite à effectif double, basé à Paris et longtemps attaché à la protection du Roi.



**Armes de François de LORGES de MONTGOMMERY (1485-1562),
Capitaine de la Légion de Normandie,
Capitaine Général des Bandes Françaises (1523)**



Drapeau des Nouvelles Bandes Françaises

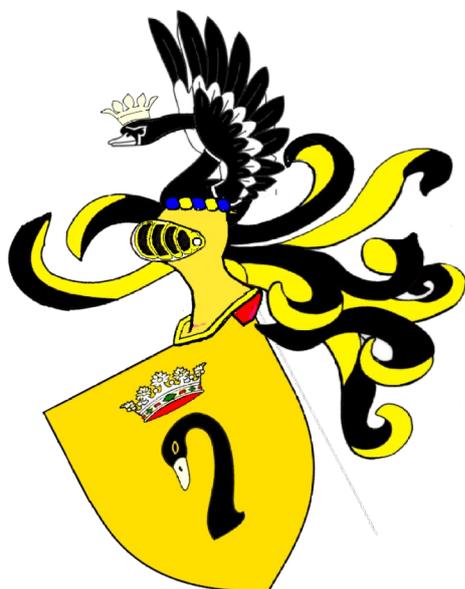


Drapeau des Gardes Françaises

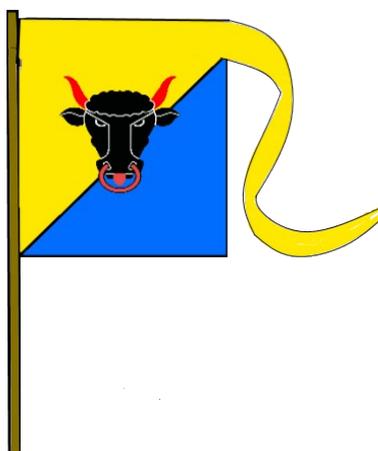
Pendant la première moitié du 16^{ème} siècle, l'infanterie française est inférieure en qualité à celle des Impériaux, alors que la cavalerie et l'artillerie donnent de bons résultats et évoluent rapidement. C'est pourquoi on fait largement appel aux mercenaires germaniques, essentiellement suisses (entre 6.000 et 16.000 hommes) et allemands (entre 5.000 et 10.000 hommes). Cette infanterie de lansquenets est complétée par des bandes de *gens de pieds* français levées pour la durée de la campagne et louées au service du Roi. D'autres lansquenets suisses sont directement engagés par le Roi et mêlés aux Bandes de l'armée royale pour les instruire. Cet amalgame modifie fortement la composition des Compagnies, leur armement et leur habillement.

Un exemple parmi d'autres. En 1552, le Régiment de Hug, fort de 4.000 hommes levés dans le Canton d'Uri en 50 Enseignes, est conduit à l'armée de Picardie par le Colonel HUG, auquel succède le Colonel VONPRO. Après deux ans de service, le Régiment est congédié en 1554, mais toutes les Enseignes ne rentrent pas en Suisse et sont engagées dans d'autres unités, royales ou privées. Deux Enseignes de Hug, en effectifs réduits, et un peloton de pistoliens sont envoyés à Granville en 1555 pour compléter la garde de la ville. Les deux Enseignes de lansquenets sont mêlées en une seule Compagnie qui se compose de :

- un Capitaine
- un Porte-Enseigne
- 5 sergents
- 8 hommes d'armes à double paie armés d'un espadon
- 82 hallebardiers
- 2 tambours et 1 fifre



Armes du colonel HUG



Bannière de HUG



Enseigne du Régiment de HUG

La livrée de ces lansquenets est jaune et bleue. Ils sont coiffés d'un large béret noir et portent un corselet de fer. Lansquenets et pistoliens à cheval, en tout 110 hommes, sont engagés pour *la seureté dudit pays et ville de Grantville, guet et véance d'icelle cité* pour une solde de 975 livres et la fourniture de la poudre (Paris, BNF, Quit. 1567 ; Paris, A.N. 12Y^b).

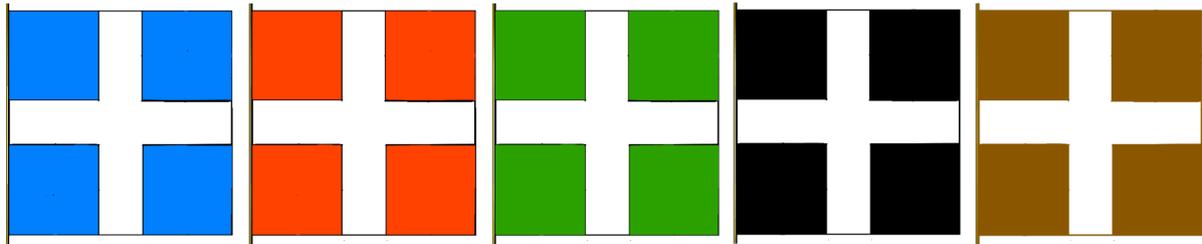
Les pistoliens, ou rêtres (de l'allemand *Reiter*, cavalier) remplacent en quelques décennies les escadrons de lanciers qui disparaissent jusqu'au Premier Empire. Les pistoliens portent l'armure complète (mais souvent seuls les deux premiers rangs en sont équipés) et sont coiffés de la bourguignotte à masque ou de la salade à joues, et sont aussi les premiers cavaliers à porter des bottes au lieu des traditionnelles grèves. Leur armement consiste en deux ou trois pistolets, une épée longue et une dague. Ces cavaliers chargent au trot en ordre serré, botte à botte, et pistolet au poing, toujours en ordre profond, et produisent un redoutable feu roulant par la manœuvre de la *caracole* ("escargot" en italien et en espagnol) : après avoir

déchargé leur pistolet, les cavaliers du premier rang, toujours au trot, s'effacent latéralement et remontent la colonne par les cotés pour se replacer en rang sur l'arrière pendant que les rangs suivant, à tour de rôle, tirent sur l'ennemi et effectuent la même manoeuvre. Les pistoliers reviennent ainsi au premier rang, déchargent leur deuxième pistolet et renouvellent la manoeuvre en gardant un ordre serré qui assure la cohésion de ce mouvement de spirale aussi serrée que celle de la coquille d'un escargot. L'infanterie adverse, affaiblie par ce feu roulant, reçoit alors le choc des cavaliers qui, ayant déchargé leurs pistolets, ont dégainé leur épée. L'Amiral Gaspard de COLLIGNY envoie plusieurs unités de pistoliers en Normandie pour s'opposer à une éventuelle intervention anglaise ou espagnole.

Le processus d'amalgame, ou à tout le moins d'imitation des fantassins germaniques par les armées en présence, est le même au sein des Compagnies de Francs-Archers de Normandie. Dans le même temps, les Francs-Archers délaissent leurs enseignes rouges ou bleues à la croix blanche et prennent la couleur des Bandes de Normandie, jaune à la croix blanche. Entre Enseignes des Bandes de Normandie et Enseignes des Légions de Normandie, la confusion est sensible, y compris dans les pièces d'archives, pendant toute la durée des Guerres de Religion. L'appellation de "Légion de Normandie" désigne indifféremment l'ensemble des Francs-Archers de la province, et une Compagnie de Francs-Archers quels qu'en soient les effectifs.

Les troubles disloquent l'organisation militaire du Royaume. En quelques années, l'armée royale est désorganisée et l'on fait appel, dans chaque camp, à des seigneurs de guerre qui lèvent, à leur compte, des unités privées et les soldent au Roi, à la Ligue catholique ou aux "religionnaires" huguenots. Certaines de ces unités sont formées et commandées par des combattants motivés par leur engagement religieux, mais d'autres sont essentiellement mercenaires. Ce système de soldats privés, déjà existant avant les troubles, tend à se généraliser avec les Guerres d'Italie, avec l'engagement de lansquenets suisses et allemands, et devient systématique pendant les Guerres de Religion. De l'armée royale, il ne reste plus, à part quelques Enseignes des Bandes d'infanterie, que ce qui composera bientôt la Maison du Roi : la Compagnie des archers écossais (dont le Capitaine porte le titre de Premier Gentilhomme du Royaume), la Compagnie (futur Régiment) des gardes suisses, le personnel de sécurité des appartements royaux du Louvre (Garde de la Porte), des gentilshommes attachés à la personne du Roi (Gardes du Corps), des Gendarmes d'Ordonnance et ... les Francs-Archers. Une réforme énergique s'impose. Le modèle choisi pour remplacer les anciennes Bandes est celui des *Regimenti* italiens.

Les Bandes s'étant dispersées entre les différents clans, Philippe STROZZI, Colonel-Général de l'Infanterie, les dissout, y compris celles restées fidèles au Roi, et les réorganise en mai 1569 en cinq Régiments permanents commandés par un Colonel. Chacun de ces Régiments est doté d'un drapeau portant la croix blanche de France sur un fond d'une couleur particulière. Cette couleur est déjà en usage dans plusieurs Bandes et Enseignes, mais est désormais réservée au seul Régiment dont elle est la marque distinctive : bleu (plus tard fleurdelysé) des Gardes Françaises, rouge pour le Régiment de Picardie, vert pour le Régiment de Champagne, noir pour le Régiment de Piémont, et feuille morte (marron) pour le Régiment de Navarre.



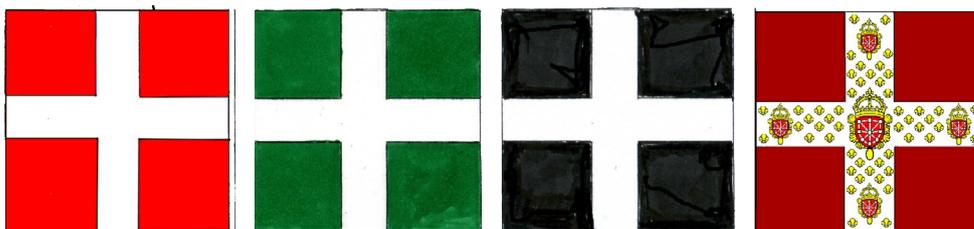
**Drapeaux des Gardes Françaises
et des Régiments de Picardie, Champagne, Piémont et Navarre**

Cependant, un certain nombre d'Enseignes, voire de Régiments, n'ont pas été dissous et sont en général maintenus à leur affectation, presque toujours une garnison. D'autre part, en complément des Gardes-Françaises et des quatre Régiments permanents qui composent l'armée du Roi, un certain nombre de Régiments privés, français ou étrangers, sont loués au Roi pour une durée plus ou moins brève. Ces Régiments ont des drapeaux particuliers, en général aux couleurs de leur Colonel-proprétaire. Quand un uniforme, ou un embryon d'uniforme existe, il est à la discrétion du Colonel ou, plus souvent, du Capitaine commandant une Compagnie et qui montre sa richesse personnelle en vêtant ses hommes à sa livrée. La même absence d'uniforme est la règle dans les Régiments du Roi.

Les vieilles Enseignes de Normandie, qu'elles soient des Bandes d'infanterie royale ou des Légions de Francs-Archers, continuent à exister de façon autonome. Ces Enseignes fusionnent, parfois momentanément, avec d'autres Enseignes d'unités plus ou moins régulières, reliquats de Bandes ou Régiments licenciés ou dispersés. En 1587 les dernières Enseignes de l'ex-Légion de Normandie sont incorporées avec les troupes régulières des Bandes de Normandie pour former le Régiment de Normandie.

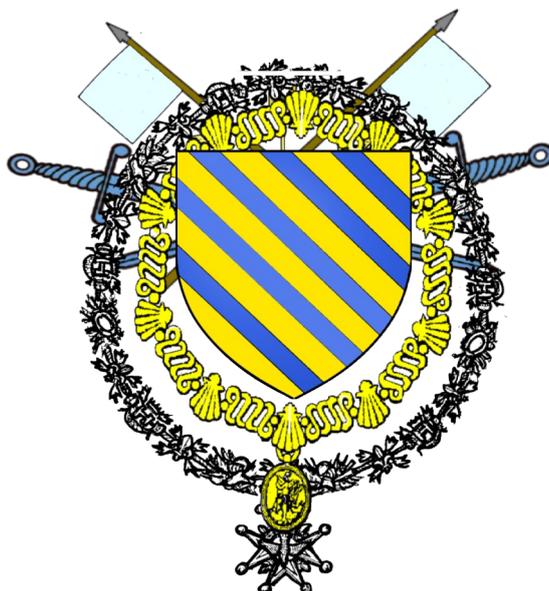
LE REGIMENT DE NORMANDIE ENTRE LES "QUATRE VIEUX" ET LES "PETITS VIEUX" : UNE GENESE TUMULTUEUSE

En 1569 sont formés, à l'italienne, la Garde Française, le Régiment de Picardie, le Régiment de Champagne, le Régiment de Piémont et le Régiment de Navarre. Ces premiers régiments de l'Infanterie française portent le surnom de "Cinq Vieux". La position des Gardes-Françaises, versés dans la Maison du Roi, les retire de l'armée et de son ordre de préséance, et on prend l'habitude de parler des "Quatre Vieux". Les unités de la Maison du Roi, et plus tardivement de la Maison de la Reine et de la Maison du Dauphin, ont un rang supérieur à celui de tous les Régiments de l'armée.



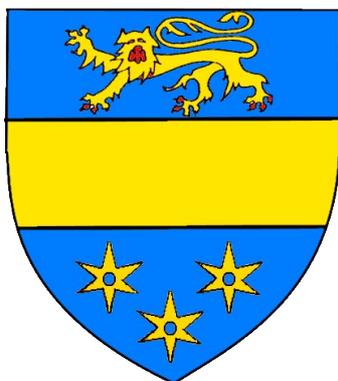
Les drapeaux des "Quatre Vieux"
Régiment de Picardie Régiment de Champagne Régiment de Piémont Régiment de Navarre

Malgré leur statut qui les éloigne souvent du rôle habituel des Régiments de l'armée royale, les Gardes-Françaises ne sont pourtant pas étrangers à l'histoire de Normandie et de Granville dans cet épisode de guerre civile qu'on appelle parfois Guerre de Normandie. Quelques mois avant sa mort, Henri III fait alliance avec son cousin et beau-frère le Roi de Navarre Henri de BOURBON, futur Henri IV et, accompagnés notamment des Gardes Françaises, les deux souverains chassent les troupes de la Ligue hors de Normandie.



**Armes de Louis DES BALBES [alias BALBI] DE BERTON (1543-†1615), dit "Crillon",
Colonel-Général de l'Infanterie, Colonel des Gardes-Françaises (1581-1605)
Chevalier du Saint-Esprit**

Les Gardes-Françaises sont commandées par Louis DES BALBES [alias BALBI] DE BERTON (1543-†1615) dit "CRILLON", Seigneur de Crillon, Baron de Saint-Jean-de-Vassous, Chevalier du Saint-Esprit (31 décembre 1585), Colonel-Général de l'Infanterie et Colonel des Gardes-Françaises (1581-1605). Le Colonel CRILLON, bien que gravement blessé, assume son commandement et, dès que l'action est en position favorable, il détache des Gardes-Françaises du siège de Rouen et les envoie en renforts de garnison dans plusieurs cités normandes. A Granville, le détachement est placé sous les ordres de François DU GUAST, Capitaine aux Gardes-Françaises (N. LACOLLE, *Histoire des Gardes-Françaises 1563-1789*, Paris, s.d. [1910]).

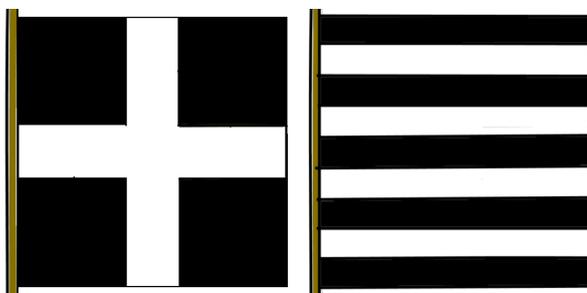


**Armes de François DU GUAST,
Capitaine aux Gardes Françaises, commandant la compagnie détachée à Granville**

Les Régiments formés à la fin du 16^{ème} siècle sont les "Petits Vieux" et viennent, par leur ancienneté, après les "Quatre Vieux" dans la préséance des Régiments du Roi jusqu'à la Révolution, tous les Régiments de l'armée étant classés du plus ancien au plus récent. Cet ordre de préséance, loin d'être un simple usage mondain de courtoisie, est celui qui prévaut, de façon systématique, dans les ordres de marche, la composition des Brigades et les ordres de bataille.

Cette stricte hiérarchie qui règle l'organigramme de l'armée, évite le désordre dans le mouvement des unités qui ne doivent jamais rompre leur rangement en ligne. Ce cadre préétabli, non discutable, réduit aussi au minimum le risque de rivalité entre les officiers "bien nés" qui ont le sang chaud dès qu'ils considèrent que leur honneur est en jeu.

Le Régiment de Normandie a une place particulière dans cet ordre de préséance. Il est placé au cinquième rang, entre les "Quatre Vieux" et les "Petits Vieux" sans appartenir ni au premier groupe, ni au second. Sa longue genèse, complexe, et où Granville apparaît plusieurs fois, implique plusieurs Légions, Bandes et Régiments et fait remonter certaines de ses composantes au 15^{ème} siècle.



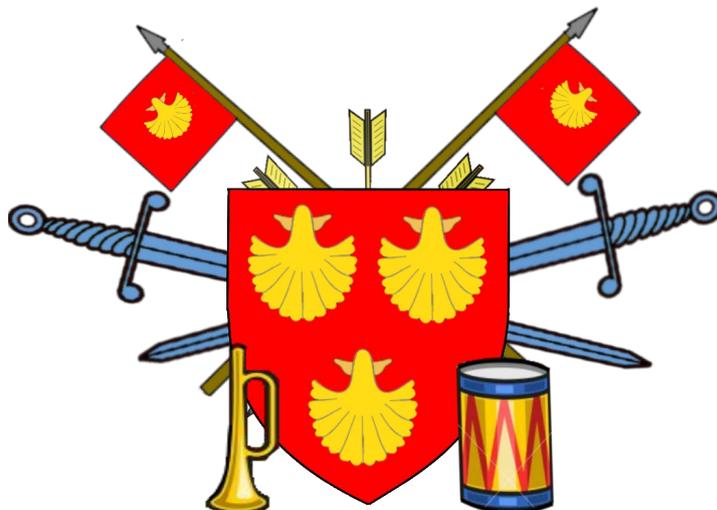
La Bande Noire (1563) :
Drapeau de Bande Enseigne de Compagnie

En 1563, la Bande Noire est créée par le Roi avec huit Enseignes des vieilles Bandes de Piémont et quatre Enseignes du Régiment de Sarlabous. En 1565 deux Compagnies, dont une provenant de Sarlabous, sont en garnison à Granville puis, avec la dissolution de la Bande Noire, rejoignent le Régiment de Sarlabous. La Bande Noire doit son nom à la couleur de ses drapeaux noirs provenant de la Bande de Piémont. Ces drapeaux sont, soit "à l'ordonnance" noirs à la croix blanche, soit "de nécessité" en bandes horizontales noires et blanches en nombre variable. Ce genre de drapeau de nécessité en bandes horizontales ou parfois verticales, bien visible et facile à confectionner, est fréquent pendant les Guerres de Religion et est toujours présent sur les champs de bataille jusque sous le règne de Louis XIII. Il est vraisemblable que, au sein de la Bande Noire, les Enseignes provenant du Régiment de Sarlabous aient conservé leur drapeau, comme c'était souvent l'usage.

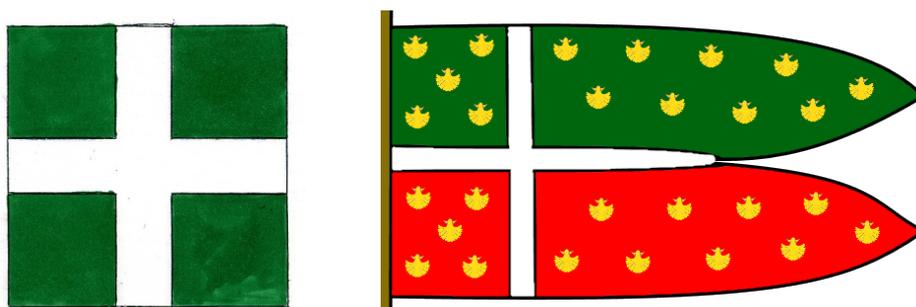
Le Régiment de Sarlabous provient en partie des Bandes de Picardie à leur retour de l'expédition d'Écosse en 1558. Il est complété par une levée à Orléans en 1561 sous le Mestre de Camp Carbozan de CARDAILLAC. Seigneur de Sarlabous, puis licencié en 1563 sauf six Enseignes qui forment la garnison du Hâvre. Ces Enseignes, ainsi que d'autres, éparses, qui subsistent de ce Régiment sont ensuite versées au Régiment de Normandie.

Le Régiment d'Hémery est formé en 1562, pour le service du Roi, par son Mestre de Camp Jean d'HÉMERY, Seigneur de Villers, avec des Enseignes de Champagne.

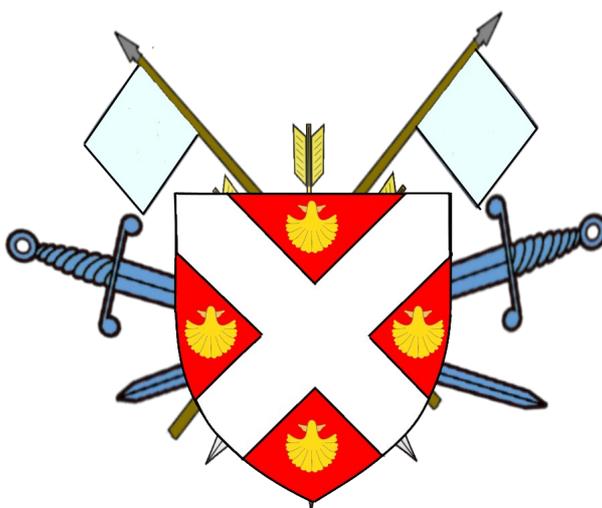
Le Régiment d'Hémery est engagé dans le siège puis la garnison de Rouen, avec des détachements dans d'autres garnisons. Une de ses Enseignes est à Chausey dès 1562. En 1572, à la reprise des hostilités le Régiment est dans l'Avranchin et le sud du Cotentin.



Armes de Jean d'HÉMERY, Mestre de Camp du Régiment d' HEMERY :



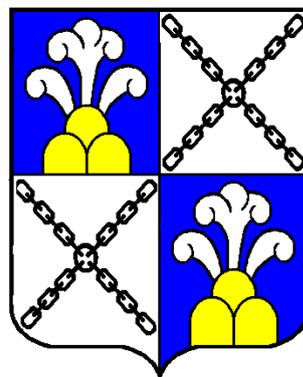
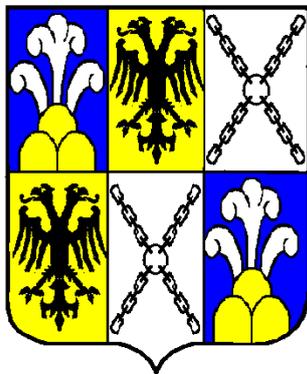
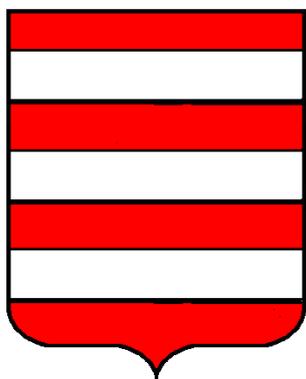
Drapeau et bannière du Régiment d'HEMERY



Armes de Roulland ESTIENNE, Capitaine au Régiment d' HEMERY, commandant le détachement de Granville (1573)

Roulland ESTIENNE, Capitaine au Régiment d'Hémery, commande le détachement de Granville en 1573. Le Régiment participe en 1574 aux sièges de Saint-Lô et Domfront sous le Maréchal de MATIGNON. Ce Régiment est cassé ou licencié plusieurs fois (1563, 1570, 1575) et tout autant de fois remis sur pied. Puis il sert de noyau à la formation du Régiment de Normandie en fusionnant avec les derniers éléments des Bandes de Normandie et de la Légion de Normandie. Le Régiment de Normandie reçoit d'autres Enseignes, notamment du Régiment de Sarlabous, puis est ensuite complété effectifs pleins par des Enseignes provenant du Régiment de La Môle.

Le Régiment d'infanterie de Boniface est levé pour la Ligue en 1591 à partir de vieilles enseignes de Normandie par BONIFACE DE LA MÔLE, Chevalier de Saint-Michel, Capitaine aux Bandes de Normandie du Régiment de Boniface (1591-1615) ; Le 26 avril 1594, le Régiment de Boniface est admis au service du Roi sous l'appellation de Régiment de La Môle, déterminatif du patronyme de son Mestre de Camp propriétaire. En 1615, le Régiment est réformé. Certaines Enseignes sont incorporées au Régiment de Normandie, et les autres deviennent le Régiment d'Ancre (1615-1617). Le Colonel du Régiment d'Ancre est Concino CONCINI, dit "le Maréchal d'ANCRE" (c.1575-1617), Chevalier des Ordres du Roi, Marquis d'Ancre, Comte de La Penne, Baron de Lésigny, Maréchal de France (1614), Lieutenant-Général en Picardie puis en Normandie. L'année suivante, il fait reconnaître son fils Henri CONCINI Comte de La Penne, âgé de 13 ans, Colonel-Propriétaire du Régiment d'Ancre. Gardant la tradition de ses origines normandes, ce Régiment arbore le drapeau du Régiment de Normandie, jaune à la croix blanche. Il est affecté aux garnisons de Normandie jusqu'en 1617. Après sa période ligueuse, il a fourni à Granville plusieurs garnisons et détachements dont celui du Capitaine Charles DE BREMOND basé au manoir de La Barberie en 1598.



Boniface de La MOLE, Mestre de Camp propriétaire du Régiment de Boniface(1591-1615)

Concino CONCINI dit le Maréchal d'Ancre (c.1575-1617), chevalier des Ordres du Roi, Marquis d'Ancre, Comte de La Penne, Baron de Lésigny, Maréchal de France (1614), Lieutenant-Général en Picardie puis en Normandie, Colonel-Propriétaire du Régiment d'Ancre (1615-1616)

Henri CONCINI Comte de La Penne (né en 1603), Colonel-Propriétaire du Régiment d'Ancre (1616-1617)

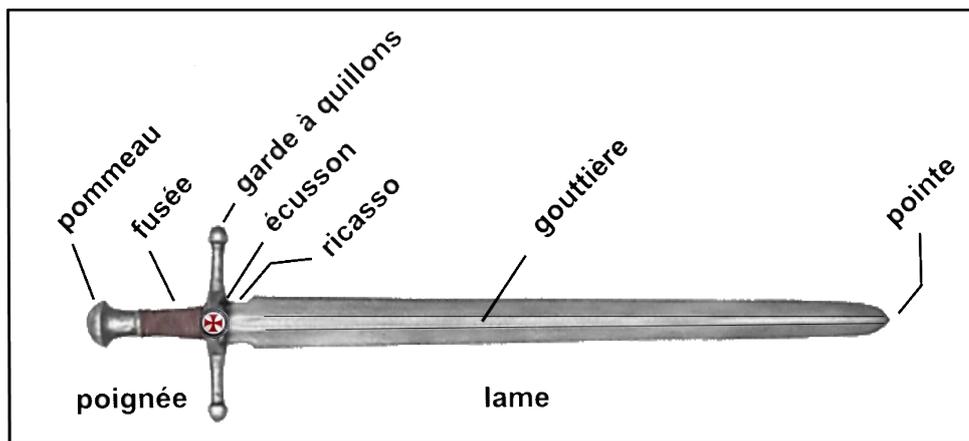
L'assassinat de Concino CONCINI en 1617 et la vente de ses biens mettent fin à cette période. Le Régiment est acquis par Hervé d'ALBERT DE CADENET, Duc de Chaulnes, et prend le nom de Régiment de Chaulnes (1617-1637). Revenu au service du Roi, le régiment reçoit de nouvelles affectations hors de Normandie.

Le Régiment de Normandie, tel qu'il émerge à la fin des Guerres de Religion, est formé de plusieurs Enseignes provenant de diverses unités qui ont combattu en Normandie. Parmi ces Enseignes se trouvent celles de la Légion de Normandie, dernier avatar des Francs-Archers de Charles VII, soldats-paysans de la fin de la Guerre de Cent Ans.

LES ARMES DES FRANCS-ARCHERS :

Les armes de poing sont les différentes sortes d'épées, dagues et couteaux tenus à une ou deux mains. Les armes d'hast sont des fers emmanchés sur une hampe de bois, en général du frêne. La forme des fers rappelle l'outil agricole que ces armes étaient à l'origine. Les armes de trait lancent des projectiles, et les armes de défense sont essentiellement les boucliers. Traditionnellement, on range les casques et pièces d'armure et de protection, dans l'équipement et non pas dans les armes.

Anatomie de l'épée :



1 - **Pommeau** : à l'extrémité supérieure de la poignée, sa masse permet d'équilibrer le ballant de l'épée. Au Moyen Âge il contenait parfois des reliques. Sert à riveter la fusée.

2 - **Poignée** en bois ou/et cuir, de forme tubulaire pour faire passer la fusée. Suivant la longueur de la poignée, l'épée est à une main, à une main et demi ou à deux mains (la largeur de la main servant d'unité).

3 - **Filigrane** : fil (laiton) torsadé entourant la poignée

4 - **Fusée** : partie de la lame dans la poignée et matée ou rivetée au pommeau. La fusée peut être forgée d'un seul tenant avec la lame, ou rapportée au moyen d'une soudure.

5 - **Garde** : entre la poignée et la lame. Souvent fixée à la poignée par une virole. La garde peut être munie de quillons dépassant latéralement de la garde sur un côté ou les deux et protégeant la main. Un quillon très long peut être recourbé jusqu'au pommeau pour protéger la main. La coquille qui enveloppe plus ou moins la main, est formée de plusieurs branches (le plus souvent en laiton) ou d'une feuille de fer battu. Aux 16 et 17^{èmes} siècles, la garde se complète par le "pas d'âne" dont les branches se développent sur le haut de la lame et servent à bloquer et briser la lame de l'adversaire.

6 - **Lame** : un tranchant et contre-tranchant, ou double tranchant. Elle est l'élément le plus complexe de l'épée et sa raison d'être. Le terme de lame désigne non seulement sa partie tranchante et/ou piquante, mais aussi l'ensemble de l'épée ou même le combattant lui-même.

7 - **Ecusson** : renfort de soudure entre le haut de la lame et la fusée, en partie dissimulée sous la garde mais visible entre la garde et le ricasso.

8 - **Ricasso** : haut de la lame, non affûté et ne faisant pas plus du quart de la longueur de la lame. Pas de gouttières. Son épaisseur permet d'ajuster l'équilibre de la lame. Le ricasso peut être saisi à pleine main, par exemple pour manier une épée à deux mains ou à une main et demi. Il peut être muni d'ergots qui servent de garde secondaire. Le ricasso d'espadaon peut avoir des anneaux de préhension.

9 - **Gouttières** : rigoles, nervures dans le sens de la lame et allégeant son poids tout en servant de renfort.

10 - **Pointe** : courte (tranchants parallèles de l'épée de taille) ou longue (tranchants effilé de l'épée d'estoc)

Armes de poing ou de main :



1-épée longue, 2-épée bâtarde, 3-espadaon, 4-langue de bœuf, 5-dague, 6-styilet

Épée longue : épée à une main dont la lame à deux tranchants parallèles se terminant par une pointe courte, dépasse les 100 cm. Cette arme de taille et parfois d'estoc, est directement issue de l'épée du milieu du Moyen Âge.

Épée bâtarde : épée à une main et demi et pouvant être maniée à une main comme à deux mains, main droite sur la poignée et main gauche pouvant si besoin est tenir le pommeau. La lame à double tranchant va en s'effilant vers la pointe. La lame fait 80 à 90 cm et frappe aussi bien de taille que d'estoc.

Espadaon : grande épée à deux mains armant les manieurs d'épée. Cette arme redoutable est la *Zweihänder* des lansquenets, avec une lame qui dépasse souvent 150 cm. Souple et relativement légère (1,5 kg à 2 kg) grâce à ses gouttières et à sa forme flammée, elle est aussi efficace contre les fantassins que contre les cavaliers, frappant de taille et d'estoc, mais aussi utilisée comme d'un épieu..

Les manieurs d'épée sont souvent placés aux angles d'un carré d'arbalétriers ou d'arquebusiers pour les protéger d'une charge en écharpe. Soldats d'élite, les manieurs d'épée sont le plus souvent à double paie et exercent un commandement comparable à celui des caporaux.

Dague : arme blanche à lame droite de 30 à 50 cm de longueur, à double tranchant (ou un tranchant et un contre-tranchant aiguisé) ne servant que d'estoc. On utilise la dague à main droite comme une épée courte, mais on peut aussi la tenir avec la main gauche en appont ou protection lorsque la main droite tient une épée. Une dague courte, très en usage à l'époque de la Renaissance, porte le nom de "main gauche". Certaines dague, à la façon des dagues de chasse, peuvent être placées au bout d'une hampe pour servir comme épieu.

Stylet : dague à la lame très fine d'une trentaine de cm de longueur. La lame, très effilée et souvent de section triangulaire, a une grande puissance de pénétration.

Langue de bœuf : à la fois arme de point et, emmanché au bout d'une hampe, arme d'hast du coutilier. La langue de bœuf est une large lame à deux tranchants de forme triangulaire et plus ou moins longue. Dans sa version longue, c'est une dague très large et emmanchée qui se rapproche de la pertuisane. En version courte, la langue de bœuf est du type "miséricorde" et sert à achever les cavaliers tombés à terre, en désarticulant les plates d'armure au niveau de la gorge puis en plongeant la lame dans le corps, comme un écailler ouvre une huître. Emmanchée, c'est une sorte d'épieu.

Armes d'hast :



1-pique, 2-fauchard, 3-guisarme, 4-vouge, 5-pertuisane, 6-hallebarde, 7-esponton

Pique : arme d'hast, parfois appelée "lance", du piquier. La longue hampe de bois, qui atteint souvent 6 m de longueur, permet de recevoir le choc d'une charge de cavalerie ou de maintenir à distance une attaque de fantassins. Les piquiers sont toujours en ordre serré et leur front est un véritable hérisson de pointes.

Les manœuvres doivent être effectuées avec précision pour que le groupe de piquiers ne perde pas sa cohésion, ce qui le rendrait très vulnérable. Les flancs de piquiers rangés en bataille sont dégarnis, toutes les piques étant pointées en avant, d'où la nécessité d'une protection assurée par des manieurs d'épée et/ou des arquebusiers. Pendant plus d'un demi-siècle, les piquiers décidaient souvent du sort d'une bataille, jusqu'à ce que, le 19 mai 1643 à Rocroi, la cavalerie du jeune Duc d'Enghien, le futur Grand Condé, vint à bout des piquiers des *Tercios Viejos* du Comte de Fuentes (de son vrai nom Comte de Fontaine). La demi-pique est une arme d'hast assez courte, de 180 à 200 cm de hauteur, terminée par une petite pointe, et destinée à armer les bas-officiers et les officiers. Le 14 juillet 1789, les émeutiers qui cherchaient de la poudre trouvèrent, dans les réserves de l'Hôtel des Invalides, un stock de vieilles demi-piques qui n'étaient plus en usage dans l'armée : ce sont les piques des sans-culottes de la Révolution.

Fauchard ou fauchon : arme d'hast composée d'une hampe de 180 à 190 cm de longueur emmanchée d'un long fer plat dont la forme générale rappelle la faux, d'où le nom très tardif de "faulx de guerre". C'est l'arme par excellence des paysans des pays de bocage et qui est devenue l'arme emblématique des insurrections royalistes de l'ouest de 1793 à 1830. Cette arme impressionnante a été aussi utilisée dans d'autres révoltes paysannes du 19^{ème} siècle, comme celle des "faucheurs polonais". En fait il ne s'agit nullement de la "faux emmanchée à l'envers" décrite par des auteurs qui n'ont jamais eu entre les mains une lame de faux. La lame de la faux, si elle est coupante, est impropre au combat : elle ne peut servir à frapper car sa tôle est très mince et se tordrait ou casserait au premier choc un peu violent. Le fauchard, ou couteau de haie, se rapproche plus du croissant que de la faux et, comme lui, sert à "dresser" une haie en coupant les branches qui partent à l'horizontale. Le fer est droit et plat (la lame de la faux a un profil curviligne) avec un seul côté tranchant. Le dos de la lame est dans le prolongement de la hampe et est assez épais, à la façon du talon d'une hache, pour équilibrer l'outil/arme et, par l'inertie de sa masse, donner plus de puissance aux coups. La pointe, légèrement courbée vers le tranchant, est aiguisée tant sur le tranchant que sur le dos de la lame. Cet affûtage de la pointe est la seule modification à apporter à l'outil pour en faire une arme "à couper et à piquer". Aux 14-15^{èmes} siècles, un ergot ou un crochet est souvent soudé au dos de la lame.

Guisarme : arme d'hast du guisarmier, composée d'une hampe d'au moins 2 m et dont le fer a la forme d'une serpe munie au dos d'un fort ergot ou d'un crochet.

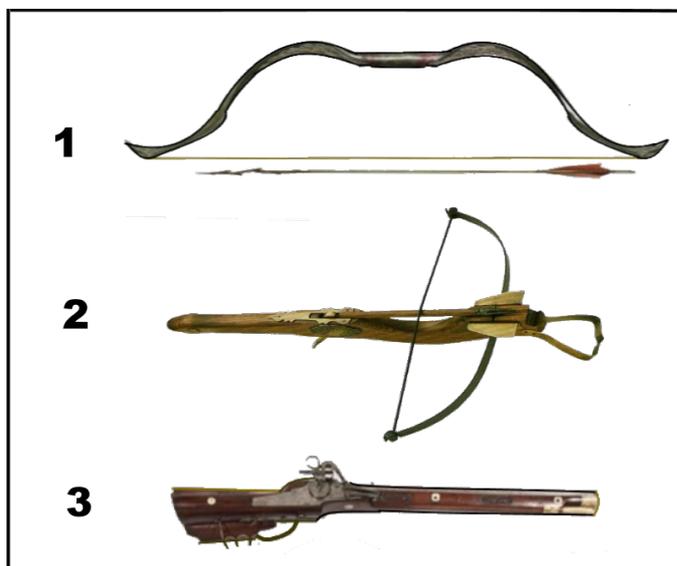
Vouge : arme d'hast du vougier et composée d'une hampe d'au moins 2 m surmontée d'un fer pointu, à lame large légèrement courbée et se terminant souvent en pointe.

Pertuisane : arme d'hast du pertuisanier et composée d'une hampe de 160 à 180 cm emmanchée d'un long fer droit, large et à deux tranchants. Les *Beefeaters* de la Tour de Londres portent souvent une pertuisane.

Hallebarde : arme d'hast du hallebardier, composée d'une hampe d'environ 2 m munie d'une pointe effilée surmontant un fer de hache dont le talon est souvent muni d'un ergot.

Esponton : arme d'hast assez courte dont la hampe mesure au plus 180 cm et dont le fer droit et plat a deux tranchants et une pointe effilée, surmontant un croissant les pointes en haut. L'esponton est la marque distinctive des bas-officiers et officiers. Une arme très proche mais plus courte, est utilisée dans la Marine pour les combats d'abordage.

Armes de trait et à feu :



Arc, arbalète et arquebuse

Arc : arme de trait de l'archer, à pied ou à cheval. L'arc est fait d'une corde et de bois massif, ou en lamellé-collé contenant parfois du cuir ou du parchemin, de 180 à 220 cm de longueur sur un maximum d'épaisseur de 5 cm au centre. L'arc est une arme personnelle, à la taille de l'archer et de son allonge de bras. L'arc est en fait un ressort plat que l'on tend à l'aide d'une corde fixée à ses deux extrémités. La force musculaire utilisée pour tendre l'arc est libérée, sous forme d'énergie cinétique lorsqu'on lâche la corde bandée. L'arc neuf a besoin d'être manipulé pour que son bois "se fasse" et prenne son élasticité. Au repos, la corde est détachée pour ne pas "fatiguer" le bois en tension, la corde étant plus courte que le bois n'est long. Le projectile est la flèche, composée d'un fût en bois, d'environ 70 cm de longueur, légèrement fuselé, muni d'une armature en métal (pointe avec ou sans barbelures) à une extrémité, et d'un empennage de plumes courtes à l'autre extrémité. L'empennage assure la stabilité du vol de la flèche, et la penne de ses plumes est finement ligaturée sur le fût pour éviter que des barbes ne blessent la main de l'archer au moment du tir. Le talon de la flèche, derrière l'empennage, est incisé d'une encoche où l'on place la corde. Le talon est bagué ou ligaturé pour éviter que le fût ne se fende lorsqu'il reçoit toute la force libérée au moment du tir. L'archer dispose de divers accessoires comme une trousse à flèches (carquois), au moins un gant de cuir à une main et une bague couvrante protégeant le pouce de l'autre main. Le bon usage de l'arc nécessite un apprentissage rigoureux et un entraînement continu, d'autant plus que les archers évoluent en groupe compact sur le champ de bataille. Le tir peut être tendu, en visant une cible précise, ou indirect. Le tir indirect, en groupe, "arrose" un secteur donné avec une pluie de flèches qui clouent l'adversaire sur place. Ce qui désorganise son rangement en bataille, voire détruit

l'un des corps de troupe. Un archer correctement entraîné peut tirer une flèche toutes les 10 à 12 secondes sur une portée de 150 à 200 m, ce qui permet à un groupe d'archers d'alimenter une continuelle pluie de flèches pendant plusieurs minutes. Pour se protéger de la pluie de flèches, on couvre le haut du corps avec des pièces d'armure (épaulières, gorgerin) et le casque se dote d'une visière et d'un couvre-nuque. Le "chapel de fer" est un casque muni d'un très large rebord plat qui entoure complètement la calotte (la cervelière) du casque. Le tir tendu perçant une cotte de maille ou une armure légère, le blindage est de plus en plus épais et est profilé pour faire déraiper la flèche au moment de l'impact. Mais seuls les cavaliers peuvent supporter un tel poids. Les plates et tassettes de l'armure sont moins nombreuses pour éviter qu'une flèche se glisse entre deux pièces du blindage, le plastron est forgé d'une seule pièce et fait corps avec le couvre-gorge. Les articulations des jambières et coudières sont munies d'ailettes qui masquent la charnière et font dévier la flèche. Le progrès de la forge des grosses pièces d'armure est lié au développement du marteau-pilon actionné par un arbre à came mû par un moulin à eau (moulin de forge ou moulin à marteau)

Arbalète : arme de trait des arbalétriers et des cranequiniers à pied ou à cheval. Cette arme, connue depuis l'Antiquité, est un arc dont la tension de la corde est maintenue mécaniquement, ce qui permet au tireur d'ajuster son tir sans fournir d'effort. D'où une précision et une régularité du tir plus importantes qu'avec un arc. Le mode de tension de la corde permet aussi d'en démultiplier la force. C'est donc une arme très puissante qui "porte la mort" à distance, et en 1139 le Concile de Latran II interdit l'usage de cette arme immorale dans les conflits entre chrétiens (interdiction tombée en désuétude au 13^{ème} siècle). L'arc de l'arbalète est fixé à l'extrémité d'un fût de bois, l'arbrier, tandis que l'autre extrémité est munie du système de blocage de la corde tendue, en général un cliquet avec une gâchette. Les arbalètes sont de plus en plus sophistiquées pour le système de tension de la corde, avec une crémaillère à manivelle, le cranequin, ou un cric, ce qui, avec les arcs en acier, donne une portée utile à 250 ou 300 m et permet de percer une cuirasse à plus de 80 m de distance. Le temps de chargement trop long (un tir toutes les deux minutes) ne permet que des tirs de salve (en général dévastateur), ce qui rend les arbalétriers vulnérables en terrain ouvert entre deux tirs.

La dondaine ou tontaine, appelée aussi dondon ou tonton, est le trait lancé par une arbalète, composé d'un fût en bois tourné de 25 à 30 cm de longueur, fuselé avec un renflement prononcé vers la tête armée d'une pointe aiguë à base triangulaire. Pour ne pas éclater le bois au moment de la détente, le talon est recouvert d'une bague ou d'un gousset de métal où est pratiquée l'encoche.

Le carreau est une dondaine dont la pointe est une pyramide à base carrée, alourdie, ce qui lui donne à portée égale une plus grande force de pénétration sur un blindage, avec un plus dur effet de choc capable de tuer un cheval.

Le vireton, ou diguedon, est une dondaine dont l'empennage, le plus souvent en cuivre, a un angle plus prononcé ce qui donne au projectile un effet de rotation plus rapide, et donc une grande puissance à la pénétration. La pointe des viretons est parfois terminée par une petite bille de plomb qui s'écrase sur le point d'impact en empêchant le projectile de déraiper et maintient la pointe dans sa pénétration. Aucune armure d'acier n'y résiste. Le même système équipe nos modernes obus anti-char.

Le matras ou martan est une dondaine plus lourde dont la pointe est remplacée par une boule de métal destinée à briser casques et armures et broyer celui qui reçoit un coup de ce casse-tête à distance. L'effet du matras, à plus longue distance, est de bosseler les armures sans même déchirer le métal, ce qui comprime le corps (respiration difficile, lésions abdominales ou cérébrales) et brise les os des membres.

Le jalet ou jalin est un petit boulet de pierre ou de métal lancé par une arbalète, avec les mêmes effets qu'avec une couleuvrine à main.

Les arbalètes de rempart, plus grosses et à plus longue portée, sont fixées sur le parapet de tir et montées sur pivot. Elles sont considérées comme étant des pièces d'artillerie, comme celles abandonnées par les Anglais lors de la prise de Granville par Louis d'Estouteville le 8 novembre 1442.

Arquebuse : arme à feu de l'arquebusier. Elle se répand dès le milieu du 15^{ème} siècle, succédant à la haquebutte qui est un gros fusil de rempart. L'arquebuse se compose d'un long canon de fer fixé sur un fût de bois muni d'une crosse massive. Le canon est percé, à son extrémité fermée (la culasse) par un trou (la lumière). La lumière permet de faire exploser la charge de poudre dont les gaz propulsent une petite balle de plomb de 25 à 30 g à une distance de 30 à 40 m. Le chargement de l'arme se fait par la gueule du canon en y versant la charge de poudre. La poudre est tassée ; sans brusquerie, avec la baguette. Puis on fixe la poudre avec une bourre, toujours à l'aide de la baguette. La balle est ensuite introduite et maintenue par une autre bourre. Les bourres servent aussi à étanchéifier le projectile, ce qui limite les fuites des gaz d'explosion (d'où une plus forte poussée) et empêche la balle de ricocher dans le canon. Pour tirer, l'arquebusier utilise une mèche allumée avec laquelle il enflamme une pincée de poudre très fine placée à l'entrée de la lumière sur le bassinnet ... ce qui fait exploser la charge de poudre dans la culasse. Le recul, transmis par la crosse, est reçu par la poitrine du tireur. La visée est peu précise et la mise à feu assez primitive. Très rapidement, un nouveau système de mise à feu est mis au point : un S en fer (le serpent) pivote sur une vis en son centre, vis qui le maintient au fût. A la partie supérieure du serpent est fixée la mèche, et la partie inférieure est une gâchette sommaire. L'arme, très lourde (5 à 8 kg) est soutenue par une fourche de fer (le fourquin ou fourchette) fichée dans le sol. Au début du 16^{ème} siècle apparaît un nouveau type d'arquebuse, aussi lourde mais tirant des balles plus grosses. Le pointage est facilité par une crosse permettant d'épauler. L'arquebuse est supplantée au 17^{ème} siècle par le mousquet puis le fusil.

Armes de défense :



Bouclier, rondache, pavois, et mantelet

Bouclier : arme de défense portée au bras gauche. Les grands boucliers du milieu du Moyen Âge disparaissent au 13^{ème} siècle au profit de l'écu beaucoup plus petit mais dont le bas conserve la forme en pointe qui permet son usage à cheval. La targe du 15^{ème} siècle, de forme carrée et encore plus petite, équipe la cavalerie cuirassée puis n'est plus utilisée que pour la joute. Les hommes à pied ayant besoin de leurs deux mains pour manier les armes d'hast ou de trait, le bouclier disparaît, remplacé momentanément par un petit bouclier rond, la rondache. Le pavois seul subsiste jusqu'au milieu du 16^{ème} siècle.

Le pavois est un grand et haut bouclier rectangulaire utilisé par certains fantassins, comme les arbalétriers. Porté sur le dos, il protège l'arbalétrier qui se retourne pour recharger son arme. Le pavois est souvent muni d'une gorge verticale qui permet de le fixer à un piquet fiché dans le sol. Plusieurs pavois installés côte à côte forment une petite redoute. Le développement de l'arquebuse et de la petite artillerie rend illusoire la protection de l'encombrant pavois. Les pavois sont souvent très décorés, souvent de motifs héraldiques ou mythologiques, et sont exhibés (la pavasade) lors de cérémonies et processions. Cette tradition est encore vive de nos jours dans plusieurs cités italiennes.

Mantelet : protection mobile principalement utilisée par les archers et arbalétriers, mais aussi par l'artillerie. Un large panneau de bois, vertical, est muni de roues et de brancards. Les brancards servent à pousser le mantelet, et non à le tirer. Une fois posés au sol, les brancard assurent la stabilité du mantelet derrière lequel les archers peuvent s'abriter des tirs de l'adversaire. Le panneau du mantelet est percé d'une petite meurtrière, la vue, servant à surveiller les mouvements de l'ennemi. Le principal défaut du mantelet, outre son poids, est l'absence de protection latérale. Deux mantelets côte à côte, peuvent former un abri en V, la pointe tournée vers l'ennemi, ce qui procure une relative protection latérale. Certains mantelets, prisés par les canonniers, ont un panneau qui peut être relevé pour démasquer la pièce au moment du tir, puis rabaisé pendant le rechargement de la pièce.

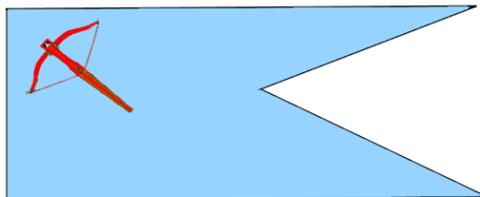
LA TRADITION DE LA FRANCHE-ARCHERIE :

Les vieilles rengaines dont le refrain est à base de *tontaine et tonton*, ou bien *vire dondon vire dondaine*, ou encore *la belle diguedi, la belle diguedon, la diguedondaine*, ou même *la digue la digue*, sont des chansons d'arbalétriers et couvrent un champ très large, de la complainte mélancolique à la chanson paillard, mais presque toujours sur un entraînant rythme de chanson de marche. Si le Roi, son fils ou la Reine sont souvent au cœur du récit, la référence paysanne est toujours présente. Emouvant et précieux patrimoine transmis de génération en génération depuis le Moyen Âge et qui tombe actuellement, très vite, dans l'oubli. Car les grands-parents ne chantent plus à leurs petits-enfants qu'*il y a une fontaine diguedon diguedondaine aux oiseaux aux oiseaux ...* Et qui comprend encore, de nos jours, que la silhouette replète d'une "dondon" évoque, non pas un dindon, mais la forme renflée d'une dondaine.

Seuls survivent, ici ou là dans le Royaume, quelques groupes d'archers ou d'arquebusiers qui perpétuent un exercice désormais plus sportif que militaire.

Cependant, le passé guerrier des archers modernes est encore décelable dans leur organisation, leur vocabulaire ou certains de leurs trophées. Leur déplorable conduite militaire et leur esprit rebelle leur ont donné une bien mauvaise réputation auprès de l'administration centrale, même si, après plusieurs siècles, les agents de l'État ont depuis longtemps oublié la cause de leur vague mais réelle suspicion.

En 1697 existe encore à Yquelon une Compagnie d'Arbalétriers concourant pour un papegai [trophée emplumé censé représenter un perroquet et juché au haut d'une perche] et dont la réunion est interdite par le tribunal de la Vicomté qui fait saisir leur emblème, « *comme une cornette de méchante moire céleste où est un arbaleste incarnat tout viretoné dans le haut.* »



Cornette de la Compagnie des Arbalétriers d'Yquelon (1697)

Au XVIIIème siècle, les Chevaliers de l'Arquebuse de Saint-Nicolas se réunissent à la Saint-Michel dans la chapelle de la Clémentière avant de faire parler la poudre dans un concours auquel participent d'autres confréries des environs. Une rixe au Champ du Pollet en 1769 semble avoir mis fin à cette Compagnie (renseignements fournis, en son vivant, par Charles de La Morandière). Le bâton processional de ces "Chevaliers", à l'image de saint Michel, est au nombre des "objets de la superstition" qui sont saisis lors de l'expulsion des Cordeliers du couvent Notre-Dame-et-Saint-François de Saint-Nicols en 1793.

Les Francs-Archers de Charles VII ne nous ont pas légué qu'une chanson goguenarde. Ils sont, idée géniale d'un grand souverain, la première armée populaire française et ont puissamment contribué à libérer le territoire national

Contemporains de la naissance du sentiment national tout en étant issus de l'improbable rencontre des bouleversements des Grandes Mortalités du 14^{ème} siècle et des impératifs politico-militaires du 15^{ème} siècle, les Francs-Archers préfigurent le moderne soldat-citoyen. Dans le maelstrom des Guerres de Religion, les derniers Francs-Archers de Normandie constituent l'une des bases de l'armée française de l'Ancien Régime, et plus particulièrement la composition du Régiment de Normandie. Ce Régiment, l'un des plus anciens et des plus prestigieux de l'armée royale, est dédoublé en 1776 pour tirer de ses rangs le Régiment de Neustrie.

Mais ceci est une autre histoire ...

***... avec mes sabots dondaine ho ho ho
avec mes sabots ...***

**Dessins des armoiries : J.C.Poutiers et C.Florimont
Planches armes et équipement : C.Florimont**

En savoir plus :

- P. ADAM, Les enseignes militaires du Moyen Âge et leur influence sur l'héraldique, *Actes du 5ème Congrès International des Sciences Généalogiques et Héraldiques*, Stockholm, 1960, 167-194.**
- E.-C. BENETON DE MORANGE DE PERRIN, *Commentaire sur les enseignes de guerre des principales nations du monde et particulièrement sur les enseignes de guerre des François*, Paris, 1742**
- BOILLEAU, *Recherches sur les archers, arbalétriers et arquebusiers de France*, Tours, 1848, parfois cité ou classé à Perrin ou Peyrins].**
- B. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont (Arthur de Bretagne) 1393-1458*, Paris, 1886**
- L. D'HARCOURT, *Connétables et Maréchaux de France*, Paris, 1912.**
- M. NORTIER, Contribution à l'étude de la population de la Normandie au Bas-Moyen Âge (XIV-XVèmes siècles) : Inventaire des rôles de fouage et d'aide, *Cahiers Léopold Delisle* 19, 1970; 21, 1971; 22, 1973; 25, 1976; 30, 1981; 39, 1990 [effet des Grandes Mortalités sur la démographie]**
- N. LACOLLE, *Histoire des Gardes-Françaises (1563-1789)*, Paris, s.d. [1910].**
- Comte DE PANGE, Jehan monseigneur de Lorraine, Capitaine de Granville, *Bulletin des Antiquaires de Normandie* 15, 1930, 153.**
- J. PAVIOT et J. VERGER (dir.), Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe CONTAMINE, *Cultures et Civilisations Médiévales* 22, Université de Paris-Sorbonne, 2000 [dont une étude des mouvements des Compagnies d'Ordonnance dans le Cotentin à la veille de la Guerre du Bien Public].**
- J.-C. POUTIERS, La chanson des Francs-Archers, *Gazette de la Haute-Ville* 27, Granville, 1997.**
- J. DE ROUSSEL, *Essai historique sur les Régiments d'Infanterie, Cavalerie et Dragons*, Paris, 1767 [souvent relié par volumes de 3 monographies].**
- Général L. SUSANE, *Histoire de l'ancienne Infanterie française*, Paris, 1849-1853, 8 vol. + *Atlas de dessins de PHILIPPOTEAUX*, 1 vol., Paris, 1859 [monographies classées par régiment et par période, avec listes d'officiers supérieurs]**
- VALLET DE VIRIVILLE, *Charles VII et son époque*, Paris, 1862-1865, 3 vol.**

Archives :

Outre les séries classiques des conflits de la fin de la Guerre de Cent Ans et des Guerres de Religion conservées à la Bibliothèque Nationale de France (Paris BNF, Pièces Originales du Cabinet des Titres ; *ibid.* Quittances ; *ibid.* Collection Clérambault), la sous-série YC des Archives Nationales contient de belles pièces sur les premiers temps de l'armée royale (outil d'accès : A. CORVISIER, *Les Contrôles de Troupes de l'Ancien Régime*, Paris, 1970, 4 vol.).

Les Ordonnances royales ont été plusieurs fois publiées, entre autres :

P. DE BRIQUET, *Code Militaire ou Compilation des Ordonnances des Rois de France concernant les gens de guerre*, Paris, 1728-1731, 4 vol. [rééd. augmentée, Paris, 1747, 5 vol.]

GALLIOT DU PRÉ, *Ordonnances et instructions faites par les roys Charles septiesme, Loys unzieme, Charles huytiesme, Louys douziesme et François premier du nom extraictes et collationnées aux registres de la souveraine court de parlement à Paris*, Paris, 1530.

ISAMBERT, *Recueil des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, 1823-1827, 29 vol.

Les chroniques médiévales donnent des récits souvent très détaillés et parfois contradictoires :

A. HELLOT, *Les Chroniques de Normandie (1223-1453)*, Rouen, 1881.

Les Chroniques du Roi Charles VII par Gilles Le Bouvier, dit le Hérault Berry, éd. par H. COURTEAULT & L. CELLIER, Paris, 1979.

Chroniques de Jacques de Monstrelet, éd. par L.-C. DOUËT D'ARCQ Paris 1857- 1862, 6 vol.

Chronique de Pierre Lescot, éd. J. LEMOINE, Paris, 1890

G. GRUEL, *Chroniques d'Arthur de Richemont, Connétable de France, Duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. par A. LE VAVASSEUR, Société de l'Histoire de France, Paris, 1890

J. CHARTIER, *Chroniques de Charles VII, Roi de France*, éd. par VALLET DE VIRVILLE, Paris, 1858, 3 vol.

La Chronique de Thomas Basin, Évêque de Lisieux, éd. par J. QUICHERAT, Paris, 1855-1859, 4 vol.

Histoire de Charles VII (1407-1450) de Thomas Basin éd. et trad. par Charles SAMARAN & H. de SURIREY DE SAINT-RÉMY, Paris, 1933-1944, 2 vol.

Chronique du Mont-Saint-Michel, éd. par S. LUCE, Rouen, 1879, 2 vol. [le t. 2 contient plusieurs transcriptions d'actes intéressant l'histoire militaire de Granville au 15^{ème} siècle]

Jean FROISSART *Chroniques* éd. par KERWIN DE LETTENHOVE